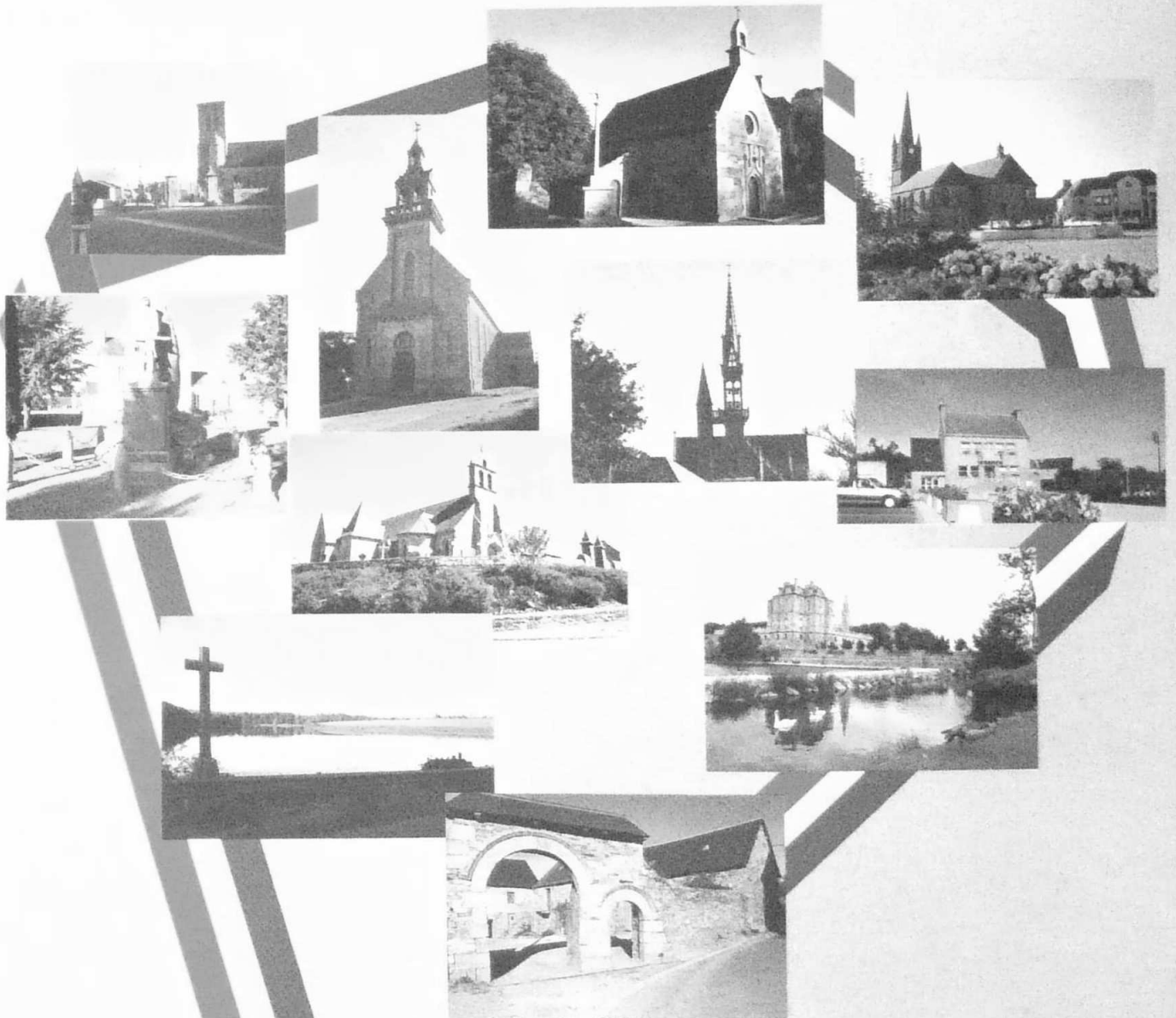
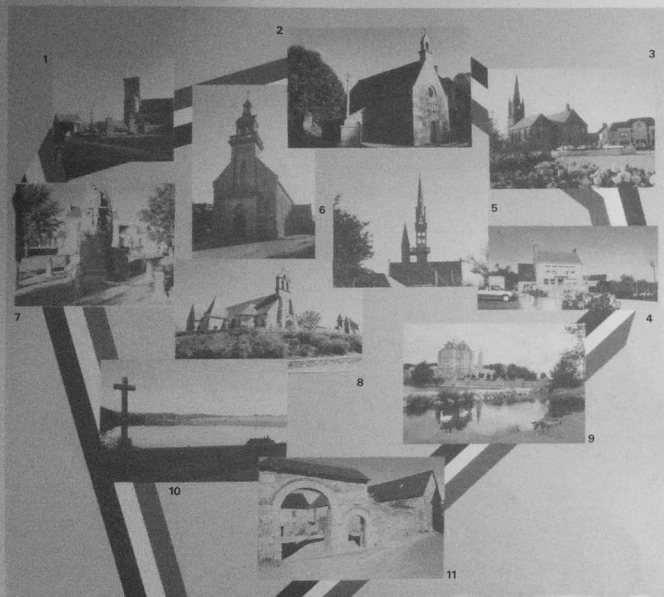


# LE QUINTINAIS

## NOËL 1990



# L'INTERCOMMUNALITÉ



Légende de la couverture du Bulletin. Quelques vues du Pays de Quintin.

1 Église de Saint-Gildas — 2 Chapelle et calvaire de Sainte-Anne-du-Houlin — 3 Église de Plainfel  
 — 4 Mairie de Saint-Brandan — 5 Clocher du Fœll — 6 Église du Leslay — 7 Monument aux  
 Morts du Vieux-Bourg — 8 Église de Cohiniac — 9 Quintin — 10 Calvaire et étang de Saint-Bihy  
 — 11 La ferme de Pors Fraboulet à Lanfains

## ÉDITORIAL



La coopération intercommunale, appelée encore intercommunalité, n'est pas une notion nouvelle puisque des formes de regroupement, telles que les syndicats de communes, existent depuis de nombreuses années.

Cependant, force est de constater que, malgré la reconnaissance par les élus locaux de la nécessité de coopérer, ces formules ont un impact limité en matière de *développement économique, enjeu des prochaines années*. On perçoit donc la nécessité de relancer, mais aussi de renforcer la coopération intercommunale en proposant aux élus locaux (tout en maintenant les structures existantes) une formule rénovée répondant à de nouvelles formes de solidarité et qui pourrait être la « communauté de communes ».

Cette structure, à terminologie nouvelle, vise à garantir une plus grande cohérence et davantage d'efficacité dans l'action à mener par les collectivités locales dans des domaines *d'intérêt commun*. Elle constituera un établissement public regroupant un certain nombre de communes, mais il est bien entendu qu'il ne s'agit en aucune façon d'une fusion ou de suppression de communes, lesquelles, quelle que soit leur taille, conserveront leur identité au sein de la structure.

Celle-ci devra nécessairement prendre en compte les problèmes liés à l'aménagement de l'espace (urbanisme intelligent), au développement économique (en particulier création de zones d'activités), à la protection et à la mise en valeur de l'environnement ainsi qu'à toutes autres compétences que les communes voudront lui confier.

Il faudra que la structure puisse être évolutive tout en restant basée sur le volontariat et la concertation des élus locaux.

La coopération intercommunale, en effet, *ne se décrète pas*; elle doit résulter de la volonté raisonnée de chacune des communes de faire avec les autres ce qu'elle ne peut faire seule, dans le cadre de règles et de clauses librement consenties, avec le ferme désir d'aboutir, quoi qu'il en coûte, même financièrement et, ce, en dehors de toute question de personne.

Elle passe par une prise de conscience précise de certaines réalités : concurrence entre les communes, risque fatal d'isolement, besoins exprimés par les populations, car l'intercommunalité n'est pas seulement *une affaire d'élus*, mais bien *l'affaire de tous*.

Elle doit s'exprimer à travers des projets non pas imposés par une quelconque structure mais bel et bien élaborés par des groupes de travail composés d'élus municipaux en concertation avec toutes les bonnes volontés, notamment celles représentant les forces vives des diverses communes (entreprises, artisans, commerçants, associations, etc.).

La réussite de la coopération suppose que chaque collectivité locale mette au service de la structure intercommunale ses aptitudes, voire ses moyens, et abandonne son *individualisme* sans toutefois perdre son *identité*, elle suppose aussi et préalablement un changement de *mentalité* et surtout de *comportement* des citoyens comme des élus qui devront collaborer intelligemment.

En définitive, peu importe le nom de la structure intercommunale, (S.I.V.U., S.I.V.O.M., charte, communauté de communes), ce qui compte ce sont les *réalités contenues derrière les mots*.

Ce qui est important, me semble-t-il, ce n'est pas la structure elle-même, mais bien la *politique intercommunale* qui sera mise en place au service des diverses collectivités adhérentes et, ce, dans la plus *grande solidarité*.

\* \*

A la lecture du Bulletin Spécial Noël 1990, dont le thème est justement l'intercommunalité, vous percevrez aisément que depuis toujours le besoin d'entraide s'est fait sentir chez les hommes d'une même communauté. Avec le temps, certaines formes d'aide, bien spécifiques (lutte contre l'incendie, coopératives...), se sont étendues au plan intercommunal voire intercantonal.

Depuis quelques décennies, les élus des collectivités de base que sont les communes se sont attachés, nécessité faisant loi, à créer des syndicats de communes souvent à vocation unique.

C'est le cas, à l'heure actuelle, dans la région de Quintin où les quatre S.I.V.U. (Syndicat Intercommunal à Vocation Unique) existants donnent entière satisfaction et rendent aux communes adhérentes les services attendus.

Ils auront eu le mérite, si, comme je l'espère, l'intercommunalité se développe dans le Pays de Quintin, d'avoir donné aux élus l'habitude de travailler ensemble pour le bien commun, leur permettant ainsi de franchir, en douceur, un pas de plus dans la coopération et la solidarité.

Je remercie chaleureusement et félicite vivement ceux qui ont en charge l'information communale ainsi que tous les « rédacteurs » qui ont participé, dans l'intercommunalité, à la conception du Bulletin Spécial Noël 1990.

J'émet le vœu que la lecture de ce document contribue à la réflexion et permette une avancée dans la concertation actuellement en cours entre les élus locaux et autres partenaires, afin d'aboutir, dans un avenir que je souhaite proche, à une structure intercommunale, voire intercantonale, qui apporte à tous les citoyens du Pays de Quintin la qualité de vie qu'ils espèrent pour eux et pour leurs enfants.

François KERGOAT

Maire de Quintin

Vice-président du Centre de Gestion des Côtes-d'Armor

Président des syndicats intercommunaux

des Eaux du Gouët

de la Gendarmerie

de Quintin-Saint-Brandan pour la zone industrielle

## PRÉSENTATION DU BULLETIN

Chers amis lecteurs,  
Chaque année, vous le savez, le bulletin spécial « Quintinais de Noël » se fixe pour tâche de traiter un thème particulier.

L'an dernier il vous contait, « bicentenaire obligeait », l'époque révolutionnaire au pays de Quintin. Cette année, la réflexion qu'il vous propose a pour objet un grand mouvement qui, avec l'avènement de l'Europe, s'est mis en place un peu partout (pas encore au pays de Quintin), « l'intercommunalité » autrement dit la coopération des communes dans de nombreux domaines.

Cependant, si l'appellation « intercommunalité » est nouvelle, les réalisations intercommunales, elles, ne le sont pas, notamment au pays de Quintin. Depuis un bon siècle, de nombreuses initiatives ont été développées. C'est précisément ces organisations, dont la liste n'est pas exhaustive d'ailleurs, et que les plus anciens parmi nous ont bien connues, qu'une équipe rédactionnelle très intercommunale pour la circonstance a souhaité vous faire mieux connaître.

Au fil des pages, vous allez trouver la grande, mais aussi la petite histoire de divers syndicats ou coopératives qui ont vu le jour au pays de Quintin, et les narrateurs ont aussi cherché à en préciser les « pourquoi » et les « comment ».

Nous avons retenu soit les organisations les plus anciennes ou encore les plus originales. Certaines ont disparu, et il nous a semblé important de les faire revivre. D'autres perdurent encore aujourd'hui et leur évolution ne manquera pas de vous intéresser.

Nous avons aussi souhaité apporter un éclairage sur les efforts actuels entrepris au pays de Quintin pour mettre sur pied « l'intercommunalité ».

Nous ne pouvons clore ce propos sans remercier vivement tous nos annonceurs sans lesquels ce bulletin ne serait pas ce qu'il est.

Enfin, chers amis lecteurs de Quintin et du pays de Quintin, en vous souhaitant une bonne lecture, l'équipe rédactionnelle du *Quintinais de Noël* vous offre, en cette fin d'année, ses très sincères vœux de bonheur, de santé et de « prospérité intercommunale » pour 1991.

L'équipe de rédaction



◀ M. Boitard



M. Gauvin ▶

De gauche à droite : M. Chastel, Abbé Biou, Mme Perennes, Mme Beaufrepaire, M. Morin, Mlle Le Lay, Mlle Nedelec, Mme André, Mme Damar.

Au second rang : M. Hillion, M. Launay, M. Mackowski, Mlle Le Barbu, M. Mahe, M. Golhen, M. Hamon, M. Quinio, M. Bernard, M. Bothorel.

## LE FEU PROTECTION CONTRE L'INCENDIE LES SAPEURS-POMPIERS

### Un peu d'histoire

Le feu. Les hommes ont observé le feu naissant des entrailles de la terre ou des éclairs du ciel. Un jour, surmontant sa terreur, l'un d'entre eux a ramassé une branche enflammée. Il a d'abord perçu le bien-être de la chaleur rayonnante puis a ressenti une vive douleur en essayant de saisir la « fleur rouge ».

Dès cet instant, nos ancêtres ont compris le parti mais aussi le danger représenté par ce phénomène. Ils en ont fait un être sacré, magique, symbole de vie de la communauté, transmis de descendance à descendance. Il a fallu veiller sur le foyer, empêcher qu'il ne s'éteigne, afin de ne pas mourir de froid ou de n'être dévoré par les bêtes sauvages, mais aussi l'empêcher de « dévorer » à son tour habitations, gens et récoltes.

C'est afin de maintenir ce fragile équilibre que les « soldats du feu » sont nés. Ils ont d'abord lutté courageusement avec des moyens dérisoires, tels que seaux, grosses seringues, pompes rudimentaires, durant de longs siècles, puis ont bénéficié d'une technologie de pointe, leur fournissant un parc impressionnant de matériel divers, allant de l'extincteur à la lance-canon téléguidée, en passant par les grandes échelles. Toutefois, l'image de l'homme « animal intelligent » est restée et sa faiblesse existe toujours. C'est cette « intelligence » qui donne un travail sans cesse plus dur aux sapeurs-pompiers. L'essor technique, l'emploi de matières de plus en plus dangereuses rendent la mission quotidienne du sauveteur extrêmement difficile. Mais entre ces hommes équipés, entraînés, et leur ancêtres, l'esprit est resté le même : l'émerveillement, l'inconnu, la peur et par-dessus tout le courage.

### Les premières organisations de protection

Si rapidement l'homme préhistorique s'avère capable de faire naître le feu, il reste pendant longtemps incapable de lutter contre l'incendie qui constitue pour ses biens propres et son environnement un véritable fléau.

Il faudra attendre l'avènement des civilisations pour voir apparaître les premières organisations de protection.

En 331 avant notre ère, ce furent les Romains qui mirent en place les premières organisations de services contre l'incendie. En France, jusqu'à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, ce sont les moines, les prostituées et les compagnons du bâtiment qui firent partie des premières organisations.

Les moines, surtout, constituaient la troupe la plus dynamique et la mieux organisée. Dépourvus de moyens efficaces, ils ne disposaient que de haches, échelles, seaux et quelques grosses seringues pour projeter l'eau à quelques mètres.

Les filles de rues, obéissantes, disciplinées et faciles à joindre, constituaient l'indispensable chaîne capable d'amener l'eau sur les lieux même du sinistre.



Utilisation des seringues

Les compagnons du bâtiment, choisis pour leurs connaissances des matériaux, appliquaient le plus souvent la tactique consistant à faire « la part du feu ».

A cette époque, l'eau était rare, mais on avait déjà compris que l'on peut éteindre n'importe quel feu dans sa première minute avec un verre d'eau, dans sa deuxième avec un seau d'eau, dans sa troisième avec un tonneau et qu'ensuite il faut des torrents... ou encore, prendre la fuite!

### Les premières pompes à bras

C'est vers la fin du XVII<sup>e</sup> siècle que les villes se sont organisées avec de véritables structures municipales.

Aux moines, prostituées, artisans, bénévoles déjà cités, s'ajoutent une force militaire ou civile permanentes, chargées des services de prévention et de lutte contre l'incendie sous l'autorité de magistrats municipaux élus ou désignés par le pouvoir, échevins, prévôts, etc.

C'est à cette époque, vers 1700, qu'apparurent les premières pompes à bras. Au fur et à mesure que les nouvelles structures se mirent en place, les moines qui avaient joué un grand rôle dans la lutte contre les incendies furent amenés à cesser leur activité sous la Révolution.

La première pompe à vapeur fut introduite en France vers 1867 et depuis les moyens n'ont cessé de se développer et de se moderniser.



Pompe à bras semblable à la « Consolante » ou à la « Gouët »

## ORGANISATIONS LOCALE, CANTONALE ET INTERCOMMUNALE

A la chute de l'Empire et de la Première Restauration, le pouvoir royal se préoccupe de l'organisation des services sur le plan national. Le 6 février 1815, le ministre de l'Intérieur adresse à tous les préfets une note dans laquelle il demande aux communes d'organiser leurs services de secours contre l'incendie.

### Les sapeurs à Quintin

C'est à partir de cette époque que l'on retrouve dans les archives de Quintin la compagnie des sapeurs-pompiers, extraite de la garde nationale.

La garde nationale, dont le rôle est le maintien de l'ordre ou le renforcement de l'armée, et la compagnie des sapeurs-pompiers plus spécialement chargée des secours quoique étant armée, fixent l'effectif à cinquante hommes. Ils disposaient de deux pompes à bras « La Consolante » (1824) et « Le Gouët » (1820). On ne retrouve pas dans les archives le secteur à couvrir, mais l'on peut supposer que la compétence devait, sans aucun doute, déborder sur les communes voisines. Cette organisation se prolongera jusqu'à la chute de Napoléon III.

En 1871, la loi du 25 août prévoit un règlement d'administration publique devant organiser à l'échelon national des corps de sapeurs-pompiers.

### Avènement d'un emploi intercommunal

La loi du 5 avril 1884 introduit le principe de la responsabilité communale.

Le 17 septembre 1907, le conseil municipal de Quintin décide que les municipalités des communes susceptibles de demander les services des pompes à incendie de Quintin sont invitées à porter en dépenses à leur budget une somme annuelle de 20 F, réduite à 10 F pour les communes n'ayant pas plus de 500 habitants.

Un décret du 13 août 1925 porte organisation des sapeurs-pompiers en application de la loi du 5 avril 1884 (cinquante-quatre ans plus tard).

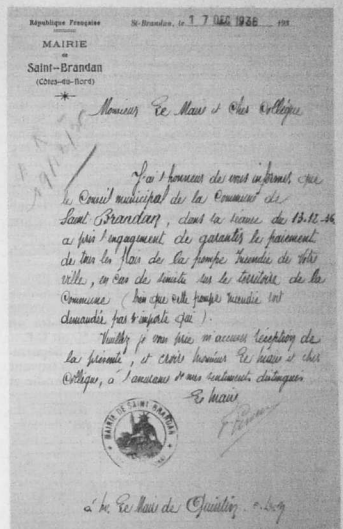
### Organisation intercommunale

Suite à cette nouvelle réglementation on trouve en 1932 le début d'une organisation intercommunale, puisque les communes du canton, plus Lanfains et Cohiniac, demandent à la commune de Quintin de bien vouloir mettre à leur disposition, en cas d'incendie, du matériel dans la mesure du possible et s'engagent à garantir le paiement du déplacement, du séchage des tuyaux et en général tous les dégâts occasionnés au cours de l'incendie (tuyaux brûlés, etc.).

En 1941, suite à une circulaire préfectorale demandant à la commune de Quintin d'envisager l'organisation des services de défense et des services contre l'incendie dans le cadre intercommunal (ce qui a déjà été fait en 1932).

Mais le financement n'est plus le même (cotisations forfaitaires annuelles par habitant).

Communes adhérentes : Quintin, Saint-Brandan, Le Foël, Saint-Gildas, Plaine-Haute, Le Vieux-Bourg, Le Leslay, Saint-Bihy, Lanfains, Cohiniac.



Quelques sapeurs quintinais vers 1883

**Ets HAMON** La Villeneuve  
☎ 96.74.00.16 22800 QUINTIN  
VINS FINS - BORDEAUX - BOURGOGNE - VINS A LA TIREUSE - CLUBS 19 ET 18 LITRES

### Création officielle du service départemental

En 1948 :

- Organisation du service d'incendie dans le cadre départemental.
- Création du centre de secours de Quintin.

Dix-sept communes rattachées en premier appel : Quintin, Plainel, Saint-Brandan, Lanfains, La Harmoye, Le Bodeo, Le Focil, Plaine-Haute, Saint-Donan, Cohiniac, Boqueho, Le Vieux-Bourg, Saint-Bihy, Saint-Martin-des-Prés, Le Leslay, Saint-Gildas, Saint-Connan.

Quatorze communes rattachées en deux appels : Saint-Brieuc, La Méaugon, Plérin, Plerneuf, Ploufragan, Plouvara, Saint-Julien, Trémuson, L'Hermitage-Loge, Allineuc, Le Leslay, Le Haut-Corlay, Canihuel, Senven-Léhart.

Le centre de secours de Quintin est rattaché au centre principal de Saint-Brieuc.

Les cotisations annuelles étant versées au département : cotisations calculées suivant le nombre d'habitants, la valeur des centimes et tenant compte aussi des efforts des communes entretenant un corps des sapeurs-pompiers C.S.P., C.S. ou C.P.

C'est la commission administrative départementale qui fixe le montant des cotisations suivant le budget départemental des services d'incendie et de secours.

Cette commission est composée : du président du conseil général, du préfet, du directeur départemental, des services d'incendie et de secours, de trois conseillers généraux, de quatre maires (un maire C.S.P., un maire C.S.I, un maire C.P.I, un maire ne possédant pas de pompiers), de quatre représentants des sapeurs-pompiers professionnels, de quatre représentants des sapeurs-pompiers volontaires.

### Quelques dates

- 1943 : loi regroupant dans le cadre général de la participation civile la défense passive et les services d'incendie.
- 1951 : le service national de la protection civile s'organise dans le cadre du ministère de l'Intérieur.
- 1955 : les services départementaux de secours et de lutte contre l'incendie sont créés par un décret qui rend obligatoire l'organisation départementale.
- 1975 : le service national de la protection civile devient « Direction de la sécurité civile ». C'est l'organisation actuelle destinée à assurer la sauvegarde des personnes et des biens en cas d'accident ou de catastrophes.

### Quelques anecdotes

#### “Décaler” L'expression “Fumer comme un pompier”

Dans les grandes villes les pompiers possédaient des pompes à vapeur tractées par des chevaux. S'il y avait un appel pour aller combattre un incendie, on jetait quelques pelletées de charbon rouge sur le petit bois et des briques de charbon dans le foyer de la chaudière et on « décalait » les cales des roues avant de partir au feu à toute vitesse. Vitesse qui activait le tirage de la chaudière et faisait beaucoup de fumée en passant dans les rues.

#### Garde nationale : célibataires

Sont considérés comme « célibataires » les jeunes gens mariés ou veufs, sans enfants, qui n'ont pas atteint l'âge de 23 ans. Ces mariés ou veufs sont toutefois considérés comme plus âgés que les célibataires de la même année.

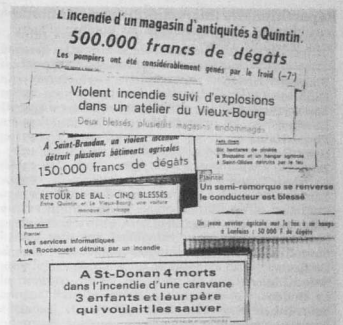


Ils ont décalé et ils fument comme des pompiers

### Principaux sinistres du secteur

- Explosion et feu au château de la Salle Verte
- Feu de la Corderie (maison brûlée)
- Feu chez Keromes (entreprise de saboterie - plusieurs feux)
- Feu chez Morel (rue au Blé)
- Feu au château de Bagneux
- Début d'incendie à l'école Saint-Nicolas
- Début d'incendie à l'école Notre-Dame
- Début d'incendie à l'hôpital
- Tempête dans la nuit du 16 au 17 octobre 1987

- En campagne :
  - plusieurs feux de fourrages et de bâtiments
  - plusieurs feux de forêts : de Loge, du Bois-Meur (Boqueho), du bois Saint-Laurent (Boqueho)
- Sur le plan régional et national : plus récemment, participation aux extinctions des feux du « Midi », des feux de la forêt de Paimpont, des feux des Gorges du Corong.



### Evolution des interventions au centre de secours de Quintin

Années	Nombre de sorties
1953	11
1958	16
1963	30
1964	78
1965	69
1966	86
1967	120
1968	100
1969	171
1970	164
1971	163
1972	150
1973	191
1974	187
1975	179
1976	220
1977	188
1978	249
1979	200
1980	222
1981	242
1982	279
1983	332
1984	347
1985	237
1986	250
1987	337
	(tempête octobre)
1988	288
1989	444
	(frelons + sécheresse)
1990	148
(6 mois)	



Pot de Sainte-Barbe où l'on reconnaît M. de Bagnoux, le docteur Lejeune, Joseph Le Chanu, Joseph Lauway et Pierre Courtard



LE TANDEM DE VOTRE RÉUSSITE



Rue de Launay — Saint-Brandan  
22800 QUINTIN  
☎ 96.74.88.15

**Répartition des interventions par commune**  
sensiblement proportionnelle au nombre d'habitants (exemple 1986)

Plaintel	51
Quintin	48
Saint-Brandan	38
Le Fecl	18
Plaine-Haute	15
Saint-Donan	14
Boqueho	12
Le Vieux-Bourg	12
Lanfains	12
Cohiniac	7
Saint-Martin-des-Prés	7
La Harmoye	6
Saint-Connan	4
Le Leslay	2
Saint-Gildas	1
Le Bodeo	1
Saint-Bihy	0
Extérieur au centre de secours	2



La présence des élus des communes voisines atteste du caractère intercommunal

**La Carte Chance**



vous  
souhaite  
un joyeux Noël  
et  
une bonne année



au cœur de Quintin

**Compagnie des sapeurs-pompiers de Quintin**

**Quelques responsables depuis 1823**

- 1823 : Mathurin Nevo, lieutenant.
- 1828 : Jean Boulle, né le 25 mai 1800, entré à la compagnie en qualité de capitaine le 10 septembre 1928.
- 1852 : Charles Boscher, capitaine. Brignon de Léhen, lieutenant, 50 hommes.
- 1857 : Brignon de Léhen, capitaine. Pierre-Marie Le Gouaille, lieutenant. Pierre Blivet, sous-lieutenant.
- 1873 : Esprit Mousselet, capitaine. Paul Boscher-Delangle, lieutenant. François Lesage, sous-lieutenant.
- 1888 : Jean-François Tancray, lieutenant. Louis Thomas, sous-lieutenant.
- 1889 : Louis Thomas, lieutenant. Francis Boutier, sous-lieutenant.
- 1898 : Jean-Louis Pleven, lieutenant. Pierre Hellard, sous-lieutenant, 44 hommes.
- 1908 : Jean Bleven, lieutenant. Elisé Hoye, sous-lieutenant.
- 1923-1943 : Jean Le Men, lieutenant.
- 1943-1946 : Louis Le Louet, sous-lieutenant.
- 1947-1964 : René Corouge, lieutenant, capitaine honoraire en retraite, 22 hommes.
- 1964-1988 : Joseph Launay, lieutenant, capitaine honoraire en retraite, 30 hommes.
- 1988 : Robert Le Moine, lieutenant. Henri Dahirel, sous-lieutenant, 30 hommes.

**Le matériel**

Années	Désignation	Observation ou abréviations
1820	1 <sup>re</sup> pompe à bras. Quintin	foulante
1824	2 <sup>e</sup> pompe à bras. La Consolante	foulante
1894	3 <sup>e</sup> pompe à bras. Le Gouet	foulante
1894	4 <sup>e</sup> pompe à bras. Quintin	aspir. et refoul.
1930	Moto-pompe Renault 60m <sup>3</sup> /h	M.P.R.
1948	1 <sup>er</sup> fourgon d'incendie normalisé Ford	F.I.N.
1958	1 <sup>er</sup> camion-citerne incendie Berliet	C.C.I.
1964	1 <sup>er</sup> voiture de liaison 403 break	V.L.
1964	1 <sup>er</sup> fourgon pompe tonne Berliet	F.P.T. (ES)
1967	1 <sup>er</sup> véhicule de secours aux blessés et asphyxiés Estafette Renault transformée en V.T.U. (Véhicules Tous Usages)	V.S.A.B. (ES)
1973	2 <sup>e</sup> véhicule de liaison 404 Peugeot	
1976	2 <sup>e</sup> V.S.A.B. Peugeot J. 7	V.S.A.B. (ES)
1978	Camion-citerne feux de forêts Zodiac (offert par le S.N.S.M.)	C.C.F. (ES)
1979	2 <sup>e</sup> fourgon pompe tonne	F.P.T. (ES)
1981	4/4 Dodge, Véhicule Tous Usages	V.T.U. (ES)
1982	4/4 Dodge, Véhicule Tous Usages	V.T.U. (ES)
1985	V.S.A.B. Master Renault	V.S.A.B. (ES)
1989	Véhicule de liaison Renault	V.L. (ES)
1989	Remorque de secours routier	R.S.R. (ES)

(ES) = en service

**Le personnel**

L'arrêté préfectoral du 1<sup>er</sup> juin 1978 fixe l'effectif du corps à trente personnes : deux médecins (docteurs Bourges et Braouézec), un pharmacien (M. Jean-François Bothorel), un lieutenant chef de corps, un sous-lieutenant adjoint au chef de corps, un adjudant chef, secrétaire de la compagnie, trois sergents-chefs, un sergent, six caporaux chefs, cinq caporaux, onze sapeurs.

Tous les pompiers possèdent le brevet national de secourisme avec le secours routier et ranimation. Trois sont moniteurs nationaux de secourisme. Deux ont obtenu le stage d'initiation à la prévention. Quatre ont obtenu le brevet de plongée.

**Répartition des sapeurs-pompiers volontaires par emploi**

- Secteur public : employés communaux 9, autres fonctionnaires 6.
- Secteur privé : artisans 5, employés 9.



Voici ceux qui actuellement veillent sur votre sécurité

**Les sapeurs-pompiers à un tournant**

Nous venons de lire, des sapeurs-pompiers existant à Quintin depuis le début du XIX<sup>e</sup> siècle (fin du Premier Empire); leurs compétences s'étendent aux communes environnantes, officiellement en même temps, mais officiellement à partir de 1871. Depuis les débuts, les effectifs ont été réalisés grâce au volontariat et au bénévolat, et la situation perdure depuis lors.

Or, depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, et au fil des décennies, les compétences techniques de nos sapeurs-pompiers qui étaient limitées à la lutte contre les incendies, se sont peu à peu étendues aux autres domaines de la protection civile, tels que premiers secours aux asphyxiés, aux noyés, aux brûlés, puis aux accidentés de toutes sortes; enfin, depuis l'avènement populaire et massif de l'automobile, les secours aux accidentés de la route dont le nombre, hélas, ne cesse de croître au fil des années. Parallèlement, la nature même des feux a, elle aussi, changé. Si, au début du siècle, les sapeurs-pompiers, surtout en milieu rural, n'étaient que fort peu concernés par des feux d'hydrocarbures, c'est monnaie courante aujourd'hui. En outre, l'évolution des matériaux de construction et d'isolation fait que désormais, dans un même sinistre, les sapeurs sont confrontés à des feux de types différents exigeant des matériels et des produits d'extinction particuliers et nonobstant l'impérieuse nécessité pour les hommes de revêtir des équipements spéciaux (habillement de pénétration, appareil individuel de respiration...).

Ainsi donc, comme le prouve de façon éloquente les chiffres des interventions, si en 1953 l'on dénombrait 11 sorties (toutes en incendies), en 1989 le centre de Quintin est intervenu 444 fois, dont une grande majorité en secours routiers.

**Une adaptation constante**

Le lecteur a déjà compris que l'évolution ci-dessus décrite entraîne pour le corps des sapeurs-pompiers l'absolue nécessité d'une adaptation constante, non seulement de l'instruction théorique, mais aussi aux techniques d'utilisation de matériels modernes et performants.

Pour les pompiers professionnels, la tâche est déjà ardue.

Pour le corps de sapeurs-pompiers de Quintin, la conduite de cette indispensable instruction relève de la performance. En effet, l'effort demandé aux sapeurs et à leurs familles est constant et important : réunions d'instruction le soir, stages de perfectionnement effectués pendant les congés, exercices pendant les week-end.

**Michel GOARIN**

Votre boulanger pâtissier  
glacier - chocolatier  
et son équipe de pro  
au service des gourmets

BÛCHES TRADITIONNELLES - BÛCHES GLACÉES  
OMELETTES NORVÉGIENNES - VACHERINS  
PETITS FOURS - CHOCOLATS HAUT DE GAMME  
PAINS SPÉCIAUX

LIVRAISON A DOMICILE

☎ 96.74.88.61

**CENTROPTIC**

Votre sécurité optique



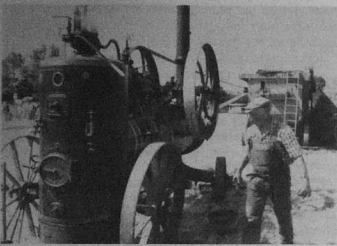
LUNETTERIE - LENTILLES DE CONTACT  
INSTRUMENTS DE PRÉCISION - JUMELLES - ASTRONOMIE  
Place du Martray — 1, Grande-Rue  
22800 QUINTIN ☎ 96.74.85.91



### Les matériels

Outre les manèges déjà évoqués vinrent ensuite la locomobile avec batteur incorporé à l'avant même de l'engin (ce qui présentait évidemment des risques d'incendies qui ne manquèrent pas de se produire assez souvent).

Enfin, vers 1910/1914, apparurent les batteuses de marque *Merlin*, engins très élaborés qui, contrairement aux procédés ci-dessus, non seulement battaient la céréale, mais assuraient aussi la séparation des grains, des balles et de la paille. Ces engins étaient mus par des locomobiles fonctionnant à la vapeur. Le couple batteuse-locomobile était indissociable.



Le couple indissociable du début du siècle, la locomobile et la batteuse ainsi que le chef d'orchestre « le mécanicien »

### Les battages vers 1900

La moisson terminée, on préparait les battages. Tout d'abord l'aire de battage : l'on tassait la terre après l'avoir mouillée pour qu'elle devienne dure et unie. Au début du siècle, les battages se faisaient avec une petite machine de marque *Bouille* qui fonctionnait avec un manège; machine en fonte munie d'engrenage, elle était mise en mouvement par des chevaux qui tournaient en rond toute la journée. Cette petite batteuse ne faisait que battre, la paille et le grain tombaient au pied de la machine, et la paille était ensuite secouée par plusieurs personnes pour récupérer le grain qui, ramassé avec sa balle, était ensuite passé par le van (« la ventouère ») tourné à la main. Les balles ou « guapas » étaient expulsées et le grain devenait propre. Tout ce travail demandait beaucoup de personnel.

### Un jour de battage dans les années vingt

Avant de décrire une journée de battage, il est nécessaire de planter le décor, et pour ce faire de parler de la mise en place dans une ferme quelconque de la société de la batteuse et de son faire-valoir, la locomobile.

Pour bien comprendre l'intensité du spectacle, il faut imaginer l'état des chemins qui, jusqu'aux années cinquante, menaient aux exploitations. Certains d'entre eux étaient mal empierrés, sinueux et présentaient parfois des déclivités importantes. Il faut aussi savoir que batteuse et locomobile étaient montées sur quatre roues en fer et pesaient chacune plusieurs tonnes.

### Le charroi

Il s'effectuait bien évidemment en traction animale; un couple de bœufs attelé sur le timon de l'engin, puis devant, parfois, un autre couple de bœufs ou bien de chevaux, et, selon la difficulté du parcours, un autre couple de chevaux dont le « cheval-guide », le plus à droite, et qui savait bien « ouvrir les virages ». Là aussi, il y avait coopération puisque les couples d'animaux venaient de fermes différentes avec leur charretier. La responsabilité de l'attelage revenait, sans qu'il y ait besoin d'une désignation nominative, au charretier le plus expérimenté.

Au cours de ces charrois se produisaient de temps à autre des accidents spectaculaires; il y eut notamment un certain nombre de batteuses au fossé. Il arrivait aussi que le convoi soit obligé de stopper pour que l'on procède à l'abattage d'un arbre trop penché.

**MARIE-ANNICK BAUVY**  
**BAR-RESTAURANT DE LA VALLÉE**  
12, rue de la Vallée  
22800 QUINTIN  
☎ 96.74.80.99

(OUVERT TOUS LES JOURS)  
REPAS DE FAMILLE SUR COMMANDE

### L'installation des matériels

Arrivé sur l'aire aux battages, il convenait de positionner à la bonne distance et bien en ligne, les deux engins, la mise à niveau notamment qui conditionnait pour la locomobile une bonne production de vapeur, et pour la batteuse, une bonne répartition du grain et de la paille était chose essentielle.

Cette mission délicate était réalisée par les trois « hommes-clés » de la société : le chauffeur mécanicien, et les deux engreniers. Ceci était fait et vérifié sous l'œil intéressé de l'exploitant concerné, et de la ribambelle de gamins venus en voisins vivre l'événement...

RADIO - TÉLÉ - HIFI - ÉLECTRO-MÉNAGER - SERVICE APRÈS-VENTE  
**Jean MOREL**  
Le Vieux-Bourg ☎ 96.32.40.03

Alors le mécanicien allumait le feu dans la loco pour la faire monter à 8 kg de pression, tandis que les engreniers mettaient les courroies et graissaient tous les roulements. Lorsque la loco commençait à monter en pression, le chauffeur actionnait le sifflet pour appeler les « battous ». Ceux-ci arrivaient, les uns à pied, les autres à vélo, le « gavelot » sur l'épaule. Après s'être salués, ils entraient dans la maison où la maîtresse leur offrait café et « calva ». Certains n'oubliaient pas de prendre une « rincette » pour se « donner des forces » pour le dur travail qui les attendait.

Puis venait le coup de sifflet annonçant le début du travail où chacun prenait le poste adapté à ses capacités. Un homme jetait les gerbes sur la batteuse où une jeune fille coupait le lien; un « demêleur » attrapait alors la gerbe et la passait à l'engrenier qui alimentait la batteuse le plus régulièrement possible. La paille qui tombait à l'arrière était portée par plusieurs hommes qui se suivaient, chacun venant à tour de rôle faire sa « fourchée ». Les « faisois de mée » (meule) étaient des hommes qui avaient déjà de l'expérience, car le patron de la maison tenait à ce que la mée soit bien faite et bien arrondie de façon à ce qu'elle ne prenne pas l'eau par la suite. Les balles ou « gouapas » étaient réservées aux femmes, poste bien ingrat car il y avait beaucoup de poussière...

Il y avait les « portous de pochées », deux solides gaillards, car il fallait être costaud pour porter des sacs de 100 kg dans le grenier, et la plupart du temps par une échelle de meunier.

Tout ce travail était dur à accomplir dans la chaleur et la poussière mais dans une ambiance d'amitié assez extraordinaire!

Aux repas était servi du pot-au-feu ou du ragoût de lapin, de poule ou de « biquon »; comme boissons, un verre de vin, du cidre à volonté et un café. La journée se terminait souvent par des chansons et danses, et si, au retour, certains n'avaient pas toujours une marche bien régulière, la fatigue n'était pas forcément la seule responsable.

Puis le lendemain matin, les gens revenaient pour recommencer la journée dans la même ambiance. Et cela durait ainsi, de ferme en ferme, pendant une vingtaine de jours.



Les « portous de pochées », des hommes forts et responsables... certains se reconnaîtront peut-être


### Conclusion

Les années 1960 verront le déclin des sociétés de battages, par l'arrivée en force des moissonneuses-batteuses. Tout comme l'avait été l'avènement des batteuses et locomobiles qui étaient un incontestable progrès du point de vue de la rentabilité et de l'efficacité, ces nouvelles machines constituent un véritable bond technologique, et sont de surcroît économes en main-d'œuvre. Elles n'ont plus, en effet, besoin de ces personnels en nombre important. Faut-il le regretter? Sans doute pas sur le plan de l'économie, et donc de la rentabilité. En outre, où trouverait-on aujourd'hui le personnel nécessaire pour assurer les battages à l'ancienne?

Il est bien naturel, et le lecteur pardonnera à l'auteur que je fus, à partir de 1939, de regretter cependant cette époque où une immense solidarité existait dans nos campagnes où le travail était encore très rude, notamment au cours de cette période des battages. Mais quelle ambiance, pendant et après les efforts, et comment ne pas se souvenir que, dans les derniers jours des « batteries », il s'installait comme une certaine mélancolie que l'on essayait de dissiper, le dernier soir, dans une veillée qui était en fait un véritable petit « fest-noz », et comment alors ne pas se dire avec un recul de près d'un demi-siècle, que, dans le fond, c'était le bon temps...

Alexandre HAMON

**DÉDUCTIONS FISCALES**  
ENCORE QUELQUES JOURS...  
PEP ASSURANCES BdB - CONTRAT STRATEVIE  
SCPI COFIPIERRE  
LÉGÈRE, LÉGÈRE VOTRE FEUILLE D'IMPÔTS



**banque de  
bretagne**  
UN APPUI SUR

FRUITIER - FORESTIER - ORNEMENT  
**PÉPINIÈRES BRETONNES**  
JOËL PÉHU  
51, RUE DE BREST - 22000 SAINT-BRIEUC - 96.33.19.08

## LA HIÉRARCHIE DES PERSONNELS

N°	APPELLATION	MISSIONS	IMPORTANCE DE LA FONCTION
1	Le chauffeur-mécanicien	Mettre en œuvre l'ensemble locomobile/batteuse, mais en se consacrant surtout à la locomobile.	Sa fonction était évidemment capitale tant à la mise en place des deux engins sur l'aire de battage que sur le bon fonctionnement. Il était en outre responsable de la sécurité.
2/3	Les engreneurs	Assurer le rendement régulier de la batteuse en « engrenant » régulièrement, c'est-à-dire en alimentant le batteur des gerbes préalablement ouvertes.	Ils étaient aussi impliqués dans la mise en place des matériels et aussi dans l'entretien (graissage, nettoyage des grilles...) mais leur action était davantage orientée vers la batteuse.
4	Les hommes du tas de paille « Faisous de Mée »	Responsables de la construction du tas de paille qui, jusqu'aux années 1950, se faisait par fourchées de paille successives non liées.	Ces hommes, généralement trois, étaient des anciens en quelque sorte un peu « sorciers », capables de monter un tas de paille parfaitement vertical sur un terrain en déclivité.
5	Les porteurs de sacs ou « pochées »	Monter au grenier, le plus souvent par une échelle de meunier, des sacs de grain pouvant atteindre 100 kilos.	Mission noble : portage du grain, fruit de la récolte, ils étaient bien bâtis et sérieux. Il n'était pas question qu'un sac de grain soit renversé.
	... de paille	Amener par fourchées la paille aux « faisous » de mée.	Mission qui demandait aussi de la force, mais moins noble que celle des porteurs de sacs.
6	Les jeteurs de gerbes	Alimenter en gerbes de céréales la batteuse.	Ce poste, qui ne demandait pas une force particulière, demandait en revanche une parfaite régularité afin que la batteuse fonctionne régulièrement.
7	La faiseuse de « guapas »	Dégager à l'avant de la batteuse les balles de céréales.	Cette mission qui n'exigeait pas une grande force était dévolue aux femmes, et pourtant ce poste était pénible en raison de la poussière.

Venaient ensuite le coupeur ou coupeuse de liens (lien de chaque gerbe), le faiseur de fourchées, poste à rapprocher de la faiseuse de guapas, l'approcheur de gerbes, qui avançait les gerbes au jeteur, le porteur d'eau (la locomobile fonctionnant à la vapeur, il fallait maintenir un niveau d'eau constant dans les « bâches » [réservoirs] de l'engin).

**CA CRÉDIT AGRICOLE**

UNE ÉQUIPE DE PROFESSIONNELS  
A VOTRE SERVICE

1, place 1830 QUINTIN ☎ 96.74.86.17

**G. ARCHER**  
PISCICULTURE  
Moulin - Ville-Cadio Lanfains  
22800 QUINTIN  
☎ 96.74.91.61  
VENTE PARTICULIER

**DANIEL RIC**  
Photographe  
Studio Belle-Étoile  
22800 QUINTIN  
☎ 96.74.86.07

ENTREPRISE DE PLÂTRERIE  
**Arsène BLANCHET**  
Le Pavillon  
22800 LE FCEIL  
☎ 96.74.80.27

## LES ANCIENS COMBATTANTS

Dès la fin de la guerre 1914-1918, la nécessité de créer une association des Anciens Combattants est apparue.

Chaque commune eut la sienne. Avec le temps, les rangs se sont éclaircis. Le dernier Quintinais ayant participé à cette guerre s'est éteint depuis deux ans. Parmi les Anciens Combattants-Prisonniers de Guerre, le département comptait quinze mille adhérents en 1945 : aujourd'hui, ils ne sont plus que trois mille sept cents.

Aussi les petites communes se sont jointes aux chefs-lieux de canton.

A Quintin existent trois associations :  
U.N.C. : Union Nationale des Combattants,  
A.C.-P.G. : Anciens Combattants-Prisonniers de Guerre,  
F.N.A.C.A. : Fédération Nationale Anciens Combattants d'Algérie.

### U.N.C.

L'Union Nationale des Combattants fut fondée à l'échelon national, en 1918, avec l'aide de Georges Clemenceau, par le père Daniel Brottier (fondateur des Apprentis Orphelins d'Auteuil).

La section locale fut créée en 1922 par Yves Henry de Villeneuve.

En 1973, la section de la commune du Fœil rejoignit celle de Quintin.

Quarante-neuf adhérents, dont cinq du Fœil, composent cette association.

Celle-ci a pour président Joseph Le Chanu, pour secrétaire-trésorier Pierre Forget, et pour porte-drapeau Jules Dancre.

Les anciens combattants en Algérie ou sur tout autre théâtre d'opérations extérieures peuvent, s'ils le souhaitent, adhérer à l'U.N.C. qui, depuis 1987, porte le sigle U.N.C.-A.F.N.

### A.C.-P.G.

L'Association des Anciens Combattants-Prisonniers de Guerre est fondée à l'échelon national par M. Bertin, le 10 juin 1945.

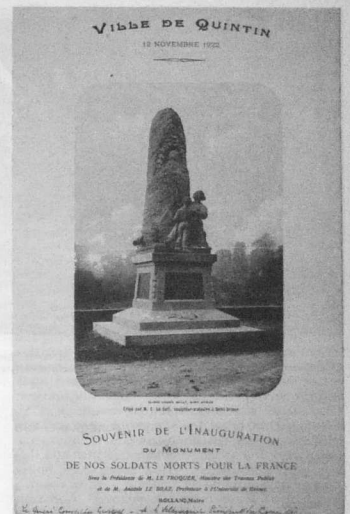
La section locale fut créée, la même année, par Louis Rouault auquel succéda Pierre Pleven pendant trente ans.

La présidence actuelle est assurée depuis 1986 par Lucien Le Floch, assisté d'Arsène Morelle, secrétaire-trésorier, secondé par Paul Hamon. Le porte-drapeau est Paul Clément.

Les communes voisines se sont regroupées à Quintin vers 1966.

Cette association, comprenant également les veuves d'anciens prisonniers de guerre, compte soixante-deux adhérents se répartissant ainsi :

Quintin	54
Saint-Gildas	2
Le Vieux-Bourg	3
Saint Bihy	2
Lanfains	1



### F.N.A.C.A.

Le 21 septembre 1958 est née la F.N.A.A., Fédération Nationale des Anciens d'Algérie, de la fusion de trois grandes amicales l'Association des Anciens d'Algérie, le Groupement des Rappelés et Maintenus, et l'Association Nationale des Anciens d'Algérie.

La F.N.A.A. fut présidée par Jean-Jacques Servan-Schreiber.

En 1963, la F.N.A.A. devient la F.N.A.C.A.

En 1971, Robert Le Moine rassembla une section locale comprenant Quintin et Le Fœil. Cette association, présidée aujourd'hui par Alexandre Fouché, a pour secrétaire Paul Créze, pour trésorier Pierre Toquet et pour porte-drapeau Michel Le Duc.

**Éts MÉHAUTÉ HENRI**  
ABATTAGE - DÉCOUPE VIANDES  
22800 QUINTIN  
☎ 96.74.92.29



L'intercommunalité combattante est ici bien mise en lumière lors de cette manifestation du souvenir au monument aux morts du Feil

Aujourd'hui, la section comprend cinquante-huit adhérents se répartissant ainsi :

Quintin	34
Le Feil	16
Saint-Brandan	4
Lanfains	1
Le Vieux Bourg	1
Saint-Bihy	1
Région parisienne	1

Ces trois associations se réunissent pour une cérémonie du Souvenir; messe suivie d'un dépôt de gerbes au Monument aux Morts, les 8 mai, 11 novembre, et la F.N.A.C.A. le 19 mars, date anniversaire de la fin de la guerre d'Algérie.

Les anciens combattants se retrouvent au cours d'un banquet annuel.

Chaque association possède des structures sociales d'entraide dont les actions sont diffusées par leur journal respectif.

A noter que le 1<sup>er</sup> novembre, toutes ces associations sont rapprochées dans le souvenir, en participant à la journée du SOUVENIR FRANÇAIS, symbolisée par la vente du Bleu de France.

Les anciens combattants se sont unis dans le souvenir comme ils le furent dans l'action.

Propos recueillis par  
Jeanne-Marie et Jean-Yves ROSSIGNOL



LES RIVIÈRES, LES FLEUVES, LA MER NE PARVIENNENT PAS A TOUT ABSORBER  
VEILLER A LEUR ÉQUILIBRE C'EST RESPECTER LA VIE VÉGÉTALE ET ANIMALE  
C'EST EN MEME TEMPS PROTÉGER L'EAU DES HOMMES  
LA AUSSI LA NATURE A BESOIN DE JARDINIERS

**LA LYONNAISE DES EAUX A GUINGAMP**  
Siège de la Direction Régionale de Bretagne  
Z.I. DE GRACES — 22200 GUINGAMP ☎ 96.43.83.26

## LE SYNDICAT DIT « DE LANDERNEAU » OU UN PEU DE L'HISTOIRE DE LA COOPÉRATION PAYSANNE

Avant d'aborder l'étude du Syndicat dit « de Landerneau », il a paru intéressant de jeter un coup de projecteur sur le passé, sur les débuts des mouvements coopératifs dans nos régions, comme l'on dit en termes de cinéma « flash-back » sur le syndicalisme agricole du début du siècle.

Il est communément admis de faire référence, pour situer l'avènement de l'esprit et du fait coopératif, à l'année 1844, c'est-à-dire à l'année qui vit la fondation de la célèbre *Société des équitables pionniers de Rochdale*<sup>1</sup>. Toutefois, il est plus raisonnable d'admettre que le « fait coopératif » y est à la fois antérieur, surtout dans le monde rural, et plus récent en raison du vide juridique qui existera longtemps en la matière.

Il faut en effet attendre la loi du 21 mars 1884, relative au droit d'association, pour que le mouvement puisse prendre véritablement son essor, sous une forme qui sera alors le « syndicat ».

### Les grandes étapes du développement coopératif

Les auteurs qui ont fait autorité en matière d'histoire du syndicalisme agricole décrivent le développement coopératif en Bretagne comme une évolution en plusieurs étapes.

— Les pionniers qui ont œuvré de 1884 à 1930 (date de la grande crise économique)<sup>2</sup>; cependant il faudra attendre le début du XX<sup>e</sup> siècle pour voir se structurer les premiers syndicats dont le but premier est de lutter contre des fraudes sur le commerce des engrais... « 30 à 40 % d'économies peuvent ainsi être réalisées ».

Ainsi, en 1906, naissent les premiers syndicats bretons.

Il est intéressant de noter ici la confusion, à cette époque<sup>3</sup> au moins dans les esprits, si ce n'est dans les faits, des deux appellations « syndicats » et « coopératives ». Ceci était dû en grande partie au fait que le syndicat qui, au terme de la loi de 1884 devait défendre les intérêts professionnels, servait aussi bien souvent de structure pour une action économique en agriculture. Ce droit aux opérations économiques leur fut d'ailleurs retiré en 1945 et il

fallut attendre le 10 septembre 1947 pour que le statut juridique de la coopération (donc des coopératives), voie le jour.

Les luttes philosophiques, voire politiques, ne furent pas absentes de ces mouvements coopératifs. En effet, l'on trouvera souvent l'opposition entre un « socialisme d'Eglise » et la montée en France du socialisme naissant. Ceci s'explique par le fait que les initiateurs sont souvent des notables propriétaires fonciers, comme MM. de Boisanger et de Guébriant, auxquels on reprochera souvent un conservatisme et aussi un certain paternalisme. Deux doctrines coopératives s'affrontent, dit M. Auge Laribe... « *L'une qui considère les associations comme des œuvres de direction sociale et de patronage, l'autre qui, s'intéressant davantage aux résultats matériels voudrait aussi leur appliquer des principes plus "démocratiques"* ».

Le même auteur, citant M. Toussaint, directeur général de l'union centrale des coopératives... « Les fondateurs des syndicats-coopératives étaient au contraire des cultivateurs, souvent des fermiers ou des paysans de classe moyenne. » De ce fait, leurs associations ont un caractère plus exactement professionnel, tous les intérêts de leurs membres étant dans la terre. Ces quelques syndicats locaux peu répandus et qui s'opposaient au groupe syndical de Landerneau ne résisteront pas beaucoup à l'audience et à la renommée de celui-ci, mais surtout à la grande crise économique des années 1929-1930.

Il convient cependant de noter que cette opposition idéologique entre coopératives dites « de droite » et de « gauche » va se prolonger bien au-delà de la dernière guerre et même se renforcer dans les années 1945-1950.

### Chronologie du syndicat de Landerneau

1906. Il existe en Bretagne environ 70 réalisations syndicales et mutualistes (bureaux d'achats, bulletin de liaison, assurance incendie et bétail).

1911. Augustin de Boisanger crée l'office central des mutualités agricoles du Finistère (28 syndicats locaux).

1914. Adhésion de 11 syndicats supplémentaires (39 syndicats).

1919. M. de Guébriant succède à M. de Boisanger mort au champ d'honneur.

1921. Adhésion de 61 syndicats locaux supplémentaires (100 syndicats et 8000 adhérents).

1926. Fusion des syndicats départementaux du Finistère et des Côtes-du-Nord (à l'origine de la

**IMPRIMERIE QUINTINAISE**  
Rue au Blé QUINTIN  
☎ 96.74.94.98

Travaux Typo / Offset - Noir et Couleur  
Saisie - Mise en Page - Rapports de Stage  
Imprimante Laser - Scanner - Dessin  
Photocopies minute

**DOUX**  
GROUPE

1<sup>er</sup> PRODUCTEUR - 1<sup>er</sup> EXPORTATEUR EUROPÉEN DE VOLAILLES  
PRÉSENT EN FRANCE ET DANS LE MONDE  
S.A. AU CAPITAL DE 27 486 000 F • SIÈGE SOCIAL : Z.I. DE L'ÉPIFAN • 39150 CHATELAIN

fondation et de la fusion pour les Côtes-du-Nord, l'on trouve Guillaume Limon de Malabry en Saint-Brandan, sénateur et maire de la commune. — Adjonction de la « Caisse de Bretagne de Crédit Agricole Mutuel ».

1928. Création de la « Caisse de Secours Mutuels » appelée ensuite « Caisse d'Assurances sociales ».

1929. Création de la Caisse de « Crédit Immobilier ».

1930. « Naissance des syndicats communaux « Quintin-Le Faël ». Président J. Morcel du Volozen; F. Gauvin de Guermain, secrétaire.

**M. Joseph Bernard de Quintin se souvient**

« En 1934, je suis entré en service comme magasinier à l'Union des Syndicats agricoles du Finistère et des Côtes-du-Nord... »

**L. Q.** : N'y avait-il pas aussi un magasin en ville ?  
**J. B.** : Le magasin était à la gare depuis 1930; c'était en fait un magasin appartenant à M. Jarry.

**L. Q.** : N'y avait-il pas aussi un magasin en ville ?  
**J. B.** : Si, bien sûr, il y en avait un, il appartenait aux mutuelles de Landerneau, et se trouvait à l'emplacement actuel du magasin Guilloux-Corouge.

**L. Q.** : Que vendiez-vous ?  
**J. B.** : C'était mon épouse qui surtout s'en occupait; nous avions en ville des aliments du bétail, de la quincaillerie, des produits de traitement et des graines. Nous étions ouverts toute la journée, même aux heures des repas et le dimanche jusqu'à midi. Nous avions le souci de rendre service aux clients.

**L. Q.** : Vos marchandises arrivaient comment ?  
**J. B.** : À l'époque de mes débuts, et encore bien après, tout ou presque arrivait par chemin de fer. Il fallait donc décharger les wagons dans des charrettes et ensuite décharger les charrettes dans le magasin. Quand vous pensez qu'après il fallait encore charger les charrettes de nos clients, vous vous rendez compte du travail de portage... C'était très dur.

**L. Q.** : À l'époque, peu ou pas de moyens de levage ?  
**J. B.** : Non, juste de « petits diables » pour rouler les sacs. Même lorsque les tracteurs sont arrivés à la campagne, les agriculteurs venaient plus vite, mais pour nous la tâche restait la même.

**L. Q.** : Faisiez-vous du travail de prospection ?  
**J. B.** : Bien sûr, j'allais à bicyclette pour vendre des engrais et des aliments. Et puis il y eut une amélioration pour le service de la clientèle, ce fut la mise en place de dépôts dans les communes. Ainsi, il y avait des dépôts à La Harmoye, Saint-Gilles-Pileaux, Le Vieux-Bourg, Plaintel, Plaine-Haute et Seven-Lehart.

**L. Q.** : Les agriculteurs vous apportaient leurs récoltes ?  
**J. B.** : Oui, ils amenaient le blé et des pommes de terre, notamment. Nous les entreposions dans le magasin de la gare. Les minotiers venaient de toute la Bretagne prendre livraison du blé. Il arrivait aussi qu'on exporte le blé vers l'Angleterre. Le transport se faisait par bateaux qui arrivaient au Légué et que l'on devait charger en 36 ou 48 heures, c'était une belle corvée, mais cela nous changeait des trains et des charrettes.



M. Joseph Bernard devant le premier magasin du syndicat à la Gare de Quintin

**L. Q.** : Vous avez quitté vos fonctions en quelle année ?

**J. B.** : J'ai pris ma retraite en 1972 et j'ai travaillé successivement avec quatre responsables.

**L. Q.** : En somme, M. Bernard, avec le recul c'est plutôt, un bon souvenir ?

**J. B.** : Je garde un excellent souvenir de cette époque; certes, nous travaillions sans avoir peur de notre peine, mais nous pensons avoir rendu service et participé aussi, à notre place, à la vie d'une grande coopérative qui a fait beaucoup pour l'agriculture du pays.

1936. Création de la Caisse d'Allocations familiales et de la Cooperative de blé sans oublier l'édition d'un journal *Ar Vro Goz* et le syndicat de l'enseignement agricole et des cours ménagers.

1941. Création de la « Coopérative agricole du Finistère et des Côtes-du-Nord ».

1949. Coopérative agricole d'élevage du Finistère et des Côtes-du-Nord.

1950. Coopérative laitière du bassin de Châteaulin et de Bretagne.

1951. Coopérative laitière de Saint-Brieuc.

1964. Création de la Coopérative des agriculteurs de Bretagne (COOPAGRI). Cette création va naître de la fusion des diverses coopératives sectorielles du groupe.

**Raymond BONNY**  
5, Grande-Rue QUINTIN ☎ 96.74.94.07  
ÉLECTRICITÉ - LUSTRIERIE - TV - HI-FI - ÉLECTROMÉNAGER

**Christian LE BOT**  
PEINTURE - REVÊTEMENTS MURAUX - REVÊTEMENTS DE SOL  
14, rue du Val-de-Gouët QUINTIN ☎ 96.74.92.20

Ces coopératives, membres de l'Office central, agissaient sur les deux départements du Finistère et des Côtes-du-Nord. Si la coopérative des agriculteurs et la coopérative de blé étaient bien charpentées, il n'en était pas de même de la coopérative laitière et de la coopérative d'élevage. La première ne pouvait financer les investissements indispensables à son développement, la seconde, faute de moyens, ne pouvait contrôler l'approvisionnement en aliments, ni organiser la production, ni l'écouler dans des conditions intéressantes. Il était donc nécessaire de créer un organisme plus important qui puisse permettre d'investir et d'intervenir aussi bien sur le terrain que dans la commercialisation.

**Des structures professionnelles :** Pour que l'adhérent participe à la vie de sa coopérative, il faut une structure telle qu'il puisse s'exprimer et prendre des responsabilités. Car il faut compter avec l'individualisme de l'agriculteur, conséquence de son isolement. Son horizon c'est son exploitation, sa commune, sa petite région. C'est aussi une ou plusieurs productions qu'il connaît bien, d'où le découpage de la coopérative en sections territoriales, et en sections spécialisées constituées par les différentes activités ou productions.

**Des sections territoriales :** La zone géographique de la coopérative a été découpée en secteurs qui correspondent le plus souvent à de petites régions économiques. Le découpage n'est pas théorique, mais les adhérents eux-mêmes ont discuté puis décidé eux-mêmes de leur rattachement à telle ou telle section. Chaque section territoriale possède un ou plusieurs centres (ateliers, magasins) et plusieurs agences ou magasins secondaires.

**EN CONCLUSION**

Que de chemin parcouru... depuis 1911, depuis les premiers syndicats pour l'achat des engrais jusqu'à l'actuel groupe coopératif « COOPAGRI » avec ses 25 000 adhérents, ses filiales industrielles et un chiffre d'affaires annuel de plusieurs milliards de francs...

**Livio MIOTTI**  
ARTISAN CARRELEUR  
"CARDRIX" SAINT-BRANDAN 22800 QUINTIN ☎ 96.74.87.61

Ce grand groupe que nous connaissons actuellement est l'héritier direct de cet « esprit coopératif », né en Bretagne au début du siècle de la volonté des agriculteurs de l'époque d'avoir une part active, pour ne pas dire la maîtrise totale de la négociation des fruits de leur travail (blé et pommes de terre notamment), mais aussi le pouvoir d'acheter au meilleur prix les denrées dont ils avaient besoin (engrais, aliments du bétail, semences et matériels).

Pour ce faire ils durent vaincre, et ce n'est pas leur moindre mérite, à la fois leur tendance naturelle à l'individualisme, un esprit de clocher qui est d'ailleurs, soit dit en passant, toujours aussi vivace mais aussi parfois, mettre sous le boisseau certaines sensibilités politiques.

Cette courte étude s'inscrit donc bien dans le thème de notre bulletin municipal de Noël, car l'expérience de « coopération » qu'elle décrit est une expérience réussie de collaboration interdépartementale et régionale, et par conséquent, forcément, « Intercommunale ».

Claude MORIN,  
avec la précieuse collaboration  
de MM. Henri GAUVIN du Faël  
et Joseph BERNARD de Quintin

1. Association coopérative ouvrière fondée par Robert Owen qui crée, vers 1844, le mouvement coopératif anglais.
2. MM. Auge Laribe et Gordon Wright notamment.
3. Certaines personnes âgées emploient encore de nos jours le terme « syndicat » pour désigner une coopérative.



Les nouveaux établissements Coopagri à la Gare de Quintin

**INTERMARCHÉ**  
Les Mousquetaires de la distribution  
DES "PRIX" QUI FONT LA DIFFÉRENCE !  
STATION OUVERTE 24 H/24  
PLAINTEL

## LA CROIX-ROUGE SOUTIEN DES PRISONNIERS ET PROVIDENCE DE LEURS FAMILLES

Dès la débâcle du printemps 1940, le nombre important de prisonniers et l'incertitude de leur sort ont suscité chez nous un élan de solidarité. C'est ainsi que Mme Duault mit en œuvre le premier acheminement de colis, dans un local sis rue Saint-Yves ainsi qu'une permanence à la poste, mais l'affluence était telle qu'une structure plus complète s'avérait nécessaire. En mars 1941, la Croix-Rouge du département en a pris l'initiative, désirant grouper les petites communes qui risquaient d'être isolées; Mme de Bagneux, alors membre d'un embryon de comité<sup>1</sup>, fut pressentie et en accepta la responsabilité. Elle prêta un local au vieux château et, très vite, l'œuvre du colis aux prisonniers devint intercommunale, groupant douze communes.

Les archives relatent qu'au début six cents prisonniers étaient inscrits; par la suite, évasions et libérations en ramenèrent le chiffre à environ quatre cent soixante-dix.

Un rapport de 1943 donne la ventilation intéressante suivante :

Quintin	88
Plaine-Haute	21
Saint-Bihy	13
Saint-Brandan	63
Saint-Gildas	28
La Harmoye	27
Allineuc	6
Le Faeil	42
Le Leslay	11
Le Bodéo	22
Vieux-Bourg	48
Lanfains	36
Cohiniac	19
Divers	37

Deux soucis constants : l'approvisionnement et le financement.

### L'approvisionnement

Bien sûr, les familles apportaient certaines denrées, mais tout était contingenté en cette période de tickets alimentaires et autres; néanmoins les dons en nature affluèrent, tant et si bien que le local devint un véritable magasin. Un inventaire mensuel fait état de : biscuits, pains d'épice, sucre, chocolat, café, confitures, boîtes de sardines, pâtes, haricots, couscous, tabac, cigarettes, chaussettes, gants, cache-nez, sans oublier le beurre et le lard fournis en partie par les communes voisines. Cependant, l'abattage clandestin de porcs, au nez et à la barbe de l'occupant, se pratiquait très fréquemment. Des emballages métalliques, indispensables pour l'envoi du beurre et de la viande, étaient fournis par la maison Carnaud de Nantes et serties chez des industriels quintinais au dévouement sans limites.

<sup>1</sup> Le premier comité fut constitué le 12 février 1942 : Mme de Bagneux, présidence; Mme Blanchet, secrétaire — M. Rouault, prisonnier rapatrié, vice-président — M. Jacques de Villeneuve, trésorier.

### Le financement

Il était ainsi conçu : les familles aisées réglèrent leurs envois; d'autres ne pouvaient payer que la moitié, et il n'était rien demandé aux plus défavorisés. Des collectes furent organisées, notamment tous les dimanches à la sortie des messes; rapport assez substantiel d'environ 400 F par semaine. Puis des séances récréatives eurent lieu dans différents quartiers; Croix-Jarrots (tout jeunes enfants), Minoterie Saint-Fiacre, Cure-Bourse, Le Gasset-Rochonon (Mme Guilmar). Rapport total : 119 491 F.

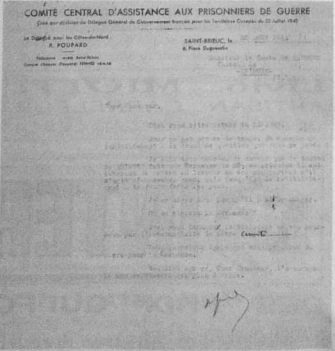
Enfin, une grandissime kermesse fut organisée avec le concours des douze communes. Elle eut lieu sur les Grands Jardins, le 20 septembre 1942. Des documents précisent qu'il y avait dix-neuf stands, qu'il fut commandé trois barriques de vin et cinq de cidre, et que la recette totale : 454 152 F<sup>2</sup> permit d'adresser dix colis supplémentaires et gratuits d'une valeur de 85 F à chaque prisonnier, et de financer le Noël des enfants ainsi qu'une aide aux familles de prisonniers décédés.

Les gros lots de la tombola sont un parfait symbole de l'intercommunalité :

- 1 bicyclette, gagnée par M. Friquet-Bois-Roussel, Le Faeil
- 1 pièce d'étoffe, gagnée par M. Le Carre, Plaine-Haute
- 1 mouton, gagné par M. Guilloux, Le Leslay
- 1 cochon, gagné par Mlle Michel, Le Bodéo
- 1/2 barrique de cidre, gagnée par Mlle Boncoeur, Quintin
- 1/2 barrique de vin, gagnée par M. Duquessoy, sans adresse.

Une autre kermesse fut organisée avec Saint-Brandan le 22 août 1942, elle rapporta 280 885 F.

<sup>2</sup> Il n'est pas aisé de représenter la valeur du franc à cette époque; toutefois certaines factures de la kermesse indiquent le prix de la journée d'un manoeuvre : 60 F.



### Fonctionnement

Chaque prisonnier avait une fiche portant son adresse et celle de sa famille, et c'est lui qui envoyait d'Allemagne les étiquettes nécessaires à un acheminement rapide. Les colis étaient confectionnés par des bénévoles. Les mardis et vendredis de chaque semaine, de 10 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h. Pendant la période de Noël, la permanence fonctionnait tous les jours; le travail ne manquait pas : confection, emballage, tenue des écritures, expéditions (par chemin de fer) payées par le comité local et remboursées par le département. Ci-dessous, quelques noms de ces personnes dévouées :

Mme de Bagneux, Mlle Huerre, Mlle Boutrais, Mme Duault, Mme Lanthoie, Mme de Villeneuve, Mme Blanchet, Mme de Salins, Mlle Lucas, Mlle Guilloux.

Chaque prisonnier recevait deux colis par mois; un rapport très complet mentionne que cent colis étaient expédiés par jour, huit cent cinquante par mois, et un total d'environ quarante mille de septembre 1940 à juin 1944.

A partir de cette date, les communications étant coupées, il n'a plus été possible d'expédier des colis; toutefois, une circulaire du 26 juillet émanant du siège central informe les comités locaux que, dorénavant, les colis seront confectionnés à Paris après réception des étiquettes fournies par les familles; les prisonniers sans correspondants ne seront pas oubliés puisque des envois anonymes seront adressés pour eux à l'homme de confiance du camp. Même procédé pour les travailleurs, l'étiquette étant remplacée par une adresse lisible.



### Structures

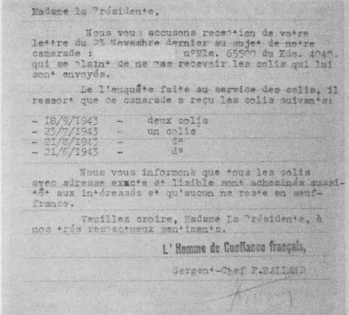
Mais, il est bien certain que cette œuvre avait besoin d'être épaulée; ce fut chose faite en juillet 1941, par le « Comité central d'assistance aux prisonniers de guerre » intitulé pour le département « la Famille du Prisonnier des Côtes-du-Nord » présidé par M<sup>e</sup> Poupard, avocat à Saint-Brieuc. M. de Bagneux en fut nommé délégué<sup>3</sup>, il était chargé de l'aide matérielle et morale aux familles : recherche des disparus, démarches pour rapatriement, réception de bons de toutes sortes, notamment d'emballages métalliques et de denrées contingentées en cette période d'occupation et de

<sup>3</sup> Un sous-comité fonctionnait aussi dans chaque commune.

pénurie. L'abondance des archives raconte combien M. de Bagneux n'a pas ménagé sa peine pour soulager ses compatriotes.

Une autre branche, l'assistance médico-sociale de la Croix-Rouge, se chargeait du remboursement des frais médicaux et pharmaceutiques pour les familles non bénéficiaires de l'assurance sociale.

A partir de 1943, l'œuvre étendit son aide aux soixante et onze jeunes du S.T.O. (service de travail obligatoire) et elle tenta l'impossible pour essayer d'entrer en contact avec les six déportés politiques du secteur.



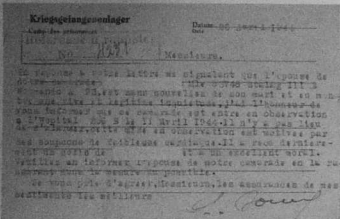
Les artistes - quintinaises se reconnaîtront-elles? Quoi qu'il en soit, Bravo mesdemoiselles...

**Cabinet**  
**Eric LE MEN**  
22, rue Belle-Étoile  
QUINTIN  
☎ 96.74.80.59  
ASSURANCES  
&  
PLACEMENTS

Pour pallier à l'interruption des communications postales, le Comité international mit sur pied un message familial de vingt-cinq mots avec réponse intégrée.

**Témoignages**

Toute cette sollicitude dispensée pendant les années de captivité a été ressentie près des prisonniers par une immense gratitude; les souvenirs de l'un d'eux prouvent qu'après cinquante ans, il n'a pas oublié la joie à la réception des colis partagés souvent avec les plus déshérités, et la certitude que la Croix-Rouge veillait sur eux au-delà des barbelés, envers et contre tout.



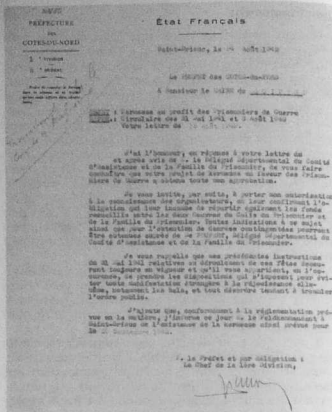
Les familles elles aussi étaient infiniment reconnaissantes, et l'épouse d'un prisonnier des environs évoque ces années où, chaque mardi (ayant plusieurs membres de sa famille en captivité) elle venait à bicyclette jusqu'au vieux château apportant toujours quelques denrées. Il fallait attendre longtemps son tour, surtout au moment de Noël, mais elle était toujours bien accueillie et repartait reconfortée, sachant qu'elle ne serait pas abandonnée si un manque de nouvelles ou une maladie pouvait survenir et l'inquiéter.

La fin de la guerre a amené un ralentissement des activités de la Croix-Rouge et la restriction de son rayon d'action, supprimant de ce fait son caractère intercommunal; cependant elle a toujours été présente pour soulager les détrences, marquant notamment sa sollicitude par l'envoi de colis aux militaires quintinains pendant les campagnes d'Indochine et d'Algérie.

Actuellement, sous l'impulsion de son président, M. Pierre Cosson, des délégués travaillent dans chaque commune du canton, ainsi qu'à Corlay, Mür, Saint-Nicolas, étendant de nouveau dans l'intercommunalité son action bienfaisante et toujours fidèle à son idéal:

« Queles que soient ton Pays, ta Couleur, ta Croissance,  
 « Tu souffres et je vais vers toi! »

Marguerite LE LAY  
 Marie-Paule ANDRÉ



N.B. — La rédaction de cet article a été réalisée après consultation des archives du comité local de la Croix-Rouge et quelques « souvenirs recueillis ».

**HOTEL RESTAURANT  
 DU COMMERCE**  
 2, rue Rochonon 22800 QUINTIN  
 ☎ 96.74.94.67

CUISINE SOIGNÉE  
 SPÉCIALITÉ : PRODUITS DE LA MER

OUVERT À NOËL ET JOUR DE L'AN

**SYSTÈME 3**  
 PROTECTION - DOMOTIQUE

**Thierry COTTET**  
 1bis, rue au Lait  
 QUINTIN ☎ 96.74.05.43

DÉCOUVREZ  
 LES FORCES  
 DE LA TÉLÉGESTION

Comment : De chez vous, ou à un poste d'attente, commes sur le site, toutes les commandes et les données sont visibles sur l'écran d'un Minitel ou d'un ordinateur.  
 Les outils : Installer sur le site un produit FORCE. Reliez-le à des capteurs et connectez-le au réseau PTT. Vous pouvez maintenant piloter votre installation à distance.

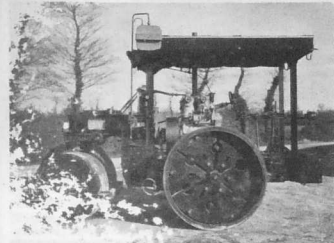
**LA SECURITE NE S'IMPROVISE PAS**

**SYNDICAT DE VOIRIE  
 ET D'AMÉNAGEMENT PUBLIC  
 DE QUINTIN**

**De 1932 à 1950**

*Mise en place*

Mis en place en 1932 pour l'acquisition d'un cylindre Pihouée de 12 à 14 tonnes, le syndicat de voirie de Quintin a continué de fonctionner en vertu de l'arrêté préfectoral du 16 septembre 1933, sans statuts définis jusqu'en mai 1950, sous la présidence de M. Julien Dubois, maire de La Harmoye jusqu'en 1939, et de M. François Leroux, maire de Saint-Brandan.



Le Pihouée - 1932

*Sa composition*

Il se constituait des quinze communes de la subdivision des Ponts et Chaussées, à savoir le canton de Quintin — sauf Saint-Bihy qui fut admis le 16 novembre 1954 — et les communes de Boqueho, Cohiniac, Plouvara, La Harmoye, Lanfains, Plainel, Saint-Donan.

*Son but*

Entretien et construction des chemins vicinaux et ruraux et achat du matériel nécessaire à l'activité.

Première tranche d'existence du syndicat : 1932-1950, démarrée par l'achat du cylindre Pihouée à moteur diesel Sulzer, remplaçant la vapeur. Le cylindre Pihouée demarrait à la manivelle avec l'aide de quatre hommes; il fallait introduire de petites fusées enflammées dans les chambres des deux cylindres. Il était conduit par M. Bozic de Plaine-Haute.

*A partir de 1950*

Dans le compte rendu de séance du 2 mai 1950 — à laquelle assistaient en plus des délégués des communes : M. Marchais, ingénieur des Ponts et Chaussées Saint-Brieuc, M. le docteur Le Queré, conseiller général — M. Madigou rappelle que les statuts du syndicat n'ont jamais été définis.

Les statuts du syndicat de voirie de Guingamp sont proposés pour informations. Lecture faite, et après quelques modifications d'adaptation, il a été décidé à l'unanimité de les appliquer au syndicat de Quintin.

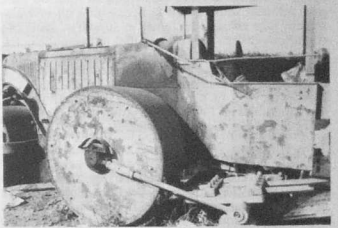
Sur les onze articles de ces statuts on peut retenir entre autres :

- Les communes adhérentes (déjà citées plus haut).
- Le siège à la mairie de Quintin.
- L'objet du syndicat : l'achat, l'échange, l'entretien et l'exploitation du matériel de voirie, remise en état et construction des chemins vicinaux et ruraux.
- Sa durée est illimitée.
- Le receveur est le percepteur de Quintin.
- L'acquisition d'un cylindre neuf décidée en décembre 1948 n'ayant pu se réaliser, c'est au cours de cette séance (2 mai 1950) que fut prise la décision de remise en état du cylindre Pihouée par un changement de moteur muni d'un démarreur à pression d'huile, et des bandages arrière; il était alors conduit par J. Guénégou du Féclil.
- En 1953-1954, pour l'approvisionnement en matériaux, acquisition d'un camion Berliet 5 tonnes (de charge utile) conduit par P. Corouge dit « Mon camion »...

Par la suite, ce camion, muni d'un point-à-temps, en vue de la réparation des chemins goudronnés, était confié à P. Martin.

Dans ce même temps, acquisition d'un tracteur Renault 4 roues motrices pour élagueur, faucher et niveler.

Vers 1958, le cylindre Pihouée est remplacé par un Albarett plus moderne et conduit par M. Domalain.



L'Albarett de 1958

*Séance du 16 juillet 1965*

M. François Leroux qui pour des raisons personnelles a quitté ses fonctions de maire de Saint-Brandan demande à être déchargé de la présidence du syndicat.

Ont été élus à l'unanimité : président, M. Jean de Bagneux; vice-président, M. Pierre Dutertre; secrétaire, M. Alain Le Pommelec. M. Leroux sera nommé président d'honneur et se retirera vers 1970.

A partir de cette époque qui envisage des programmes de travaux collectifs annuels avec des moyens financiers et un matériel adaptés aux besoins du moment.

D'autre part le syndicat de voirie (S.I.V.) deviendra le S.I.V.A.P. : Syndicat Intercommunal de Voiries et d'aménagement Publics, dont le bureau est actuellement constitué par : président, M. Joseph Hillion; premier vice-président, M. François Kergat; deuxième vice-président, M. Etienne Sangan; secrétaire, M. Guy Jolly.

Depuis bientôt soixante ans ce syndicat fonctionne, bel exemple de collaboration entre les communes, avec nos souhaits de continuité dans l'intercommunalité.

Joseph GOLHEN

## L'ÉLECTRICITÉ DE QUINTIN

### Un peu d'histoire

« De 1937 à 1987... Cinquante ans de collaboration intercommunale pour une œuvre qui aujourd'hui paraît tellement évidente qu'on en oublierait les difficultés du début. Pourtant il en a fallu du courage, de la ténacité aux élus, mais aussi à tous ceux qui estimaient que l'électrification du monde rural était la priorité afin de le mettre sur les rails du progrès... » Cet extrait de la préface du président J. Gaubert dans l'excellente plaquette intitulée « 50 ans d'électrification » résume bien ce qu'ont été les périodes successives de l'électrification des Côtes-du-Nord.

En 1880 il existe en Côtes-du-Nord près de quatre cents communes : si de nombreux élus sentent bien, même si c'est parfois un peu confusément, tout ce que va pouvoir leur apporter l'énergie électrique, il leur faudra vaincre deux idées. Celle qui a cours à Paris et qui tend à considérer le monde rural comme archaïque et l'autre qui émane parfois du patronat qui voit l'arrivée de l'électricité comme une source d'investissements importants et peu lucratifs. En outre l'idée même d'amener la force électrique au fond du plus petit hameau sous-entend la nécessité d'un investissement jugé colossal en lignes et supports. Dans ces conditions ce sera d'abord les villes qui seront électrifiées, ainsi en Côtes-du-Nord ce sera la frange urbaine et littorale de Paimpol à Dinan. Pourtant il faut stopper la tendance à l'exode rural et « la fée » électrique sera l'un des moyens. En conséquence le législateur octroie aux communes en 1890 l'autorisation de se regrouper entre elles sous forme de syndicats.

### Le choc des deux guerres

Le Première Guerre mondiale arrêtera tout effort en matière d'électrification. En Côtes-du-Nord une usine fonctionne aux Ponts neufs depuis 1889 et une centrale thermique au Légué à partir de 1915. Mais il faudra attendre les années 1920-1930 pour voir se construire le barrage de Guerledan (qui va fournir 18 000 000 kilowatts heures) et se réaliser l'interconnexion des diverses centrales thermiques des Côtes-du-Nord : Compagnie Lebon et Morbihan Energie Industrielle.

Les syndicats d'électrification intercommunaux ont souvent maillé à partir avec les compagnies productrices notamment au sujet du prix du kilowatt.

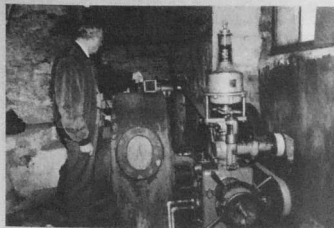
Pourtant dès 1937, 155 communes sur 391 que compte le département adhèrent à un syndicat qui prend une structure départementale.

La Seconde Guerre mondiale va de nouveau pour ainsi dire stopper les activités en matière d'électrification. A la fin de 1944, 50 % des exploitations agricoles ne sont pas électrifiées.

### Avenement d'E.D.F./G.D.F.

C'est en avril 1946 qu'est créé E.D.F./G.D.F. qui va devenir le seul concessionnaire qui négociera désormais avec le syndicat et les communes. A partir des années 1950 un formidable bond en avant se produit dans le domaine de l'électrification rurale qui sera achevée en Côtes-du-Nord dès 1960. Les chiffres de la consommation sont eloquents pour illustrer cet

effort d'électrification de 16,5 millions de kilowatts en 1937, elle passe à 58 millions en 1953. Le nombre d'abonnés est aussi intéressant, de 92 000 en 1946 il passe à 150 381 en 1953, en outre, toutes les communes du département sont au moins partiellement électrifiées, 218 le sont entièrement. Il faut aussi souligner le remarquable effort d'investissement puisque de 1947 à 1958 11 milliards de travaux seront pratiquement financés sur place, la part de l'Etat n'étant que de 30 % seulement.



L'auteur devant la turbine de la maison médicale

### L'électricité quintinaise

Si le syndicat départemental d'électrification ne date que de 1937, les syndicats intercommunaux se sont développés après la Grande Guerre, celui de Gouarec-Corlay-Saint-Nicolas, par exemple, a été créé en 1926.

Cependant bien avant cette date des embryons d'électrification existaient, notamment à Quintin lorsque les grands moulins ont cessé de fonctionner pour être remplacés par la société quintinaise d'électricité. Cette société avait obtenu « le privilège exclusif de la fourniture de la force électrique pour les usages publics et particuliers sur toute l'étendue de la commune de Quintin ». M. Paul Boscher Delangle, 2, rue au Lait, en fut le premier directeur en 1892. Une turbine hydraulique de 36 cv entraînait deux dynamos, 74 bees du type 16 bougies éclairaient la ville jusqu'à 11 h le soir.

L'abattoir et la salle des fêtes avaient un tarif préférentiel, la mairie était éclairée gratuitement. L'électricité n'était pas employée comme force motrice, comme moyen de chauffage ou pour la cuisine; seul le cinéma utilisait l'énergie électrique, mais sans connaître les conditions.

Plus tard l'entreprise Robin prit la suite de la société Quintinaise d'électrification et c'est M. Person, titularisé par l'E.D.F. en 1945, qui en assura la direction.

L'ancienne turbine et les dynamos furent remplacées durant la guerre et une génératrice asynchrone de 21 kW de 220 volts à 1 500 t/min permit de donner du courant au transformateur du champ de foire. Il alimentait le Vau-du-Gouët et les Croix-Jarrots, ce qui permit, certains jours de basse tension, aux artisans Le Provost, menuisier, et Lucas, sabotier, de pouvoir travailler.

Par la suite, un accord avec l'E.D.F. fut trouvé pour céder la totalité de la production et ce jusqu'à la constitution du cabinet médical.

Guy DUAULT

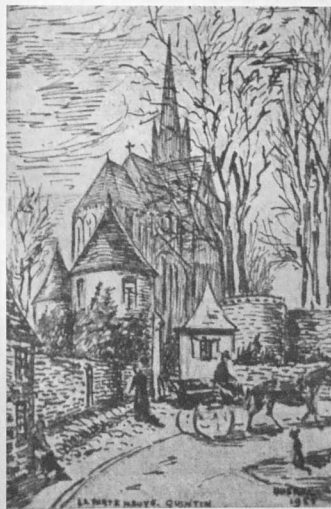
## LA BASILIQUE NOTRE-DAME-DE-DÉLIVRANCE ET SON PÈLERINAGE

### UN DES SIGNES DE L'INTERCOMMUNALITÉ SUR LE PLAN RELIGIEUX

A Quintin, l'église paroissiale était autrefois « hors les murs », dédiée à saint Thurian. Il n'en reste que quelques pans de murs au milieu du cimetière.

L'église actuelle, dédiée à Notre-Dame-de-Délivrance et devenue basilique en 1934, est aujourd'hui au service de la paroisse. Mais sa dimension, comme celle de la collégiale qu'elle a remplacée en 1888, indique déjà sa vocation intercommunale et inter-paroissiale, une vocation qui débordait d'ailleurs les abords immédiats de la ville de Quintin.

Le plus souvent, les dimanches et en semaine, la basilique accueille les cérémonies paroissiales. Mais les jours de Pardon, les deuxièmes samedi et dimanche de mai, elle voit venir les pèlerins de tout notre secteur, des coins les plus divers des Côtes-d'Armor et des départements voisins. En dehors de ces dates, tout au long de l'année et chaque jour de la semaine, les visites de prière ou de curiosité sont nombreuses. A partir du moment de Pâques jusqu'à fin octobre, la plupart des groupes, venus quelqes-uns de très loin à la découverte de notre belle ville, se réservent un long moment pour la visite de la basilique Notre-Dame-de-Délivrance.



## INTER-CLOCHERS

« Inter-Clochiers », c'est souvent le nom donné aux compétitions — très amicales d'ailleurs — organisées entre communes voisines. Ici, le nom veut évoquer, plutôt que la compétition, la rencontre et le travail commun.

Dans notre région, l'inter-clochiers, l'inter-paroisses a commencé avant que l'administration civile ne parle d'intercommunalité.

Coincédant avec la diminution de la population dans nos communes rurales, la réduction du nombre de prêtres a conduit à des regroupements paroissiaux de plus en plus larges.

Ce n'est d'ailleurs pas autour de Quintin que s'est fait le premier regroupement en août 1963, mais autour du Vieux-Bourg avec la mise en place de ce qui fut appelé « la Communauté Sacerdotale du Vieux-Bourg ».

Au début de cette année 1963, l'abbé Josse quittant Le Fœil, la paroisse est confiée provisoirement au curé de Quintin, le chanoine Pottier. Des le mois d'août de cette même année, elle est rattachée à la Communauté Sacerdotale du Vieux-Bourg.

Déjà, après la démission de l'abbé Robin en 1956, la paroisse de Saint-Bihy avait été unie à celle du Vieux-Bourg, alors que l'abbé Le Denmat venait de remplacer l'abbé Sort, parti à Erquy. Ensuite, de 1961 à 1963, l'abbé Congretel sera recteur du Vieux-Bourg et Saint-Bihy. C'est au moment de son départ que l'abbé L. Thomas, ancien vicaire de Quintin puis recteur de L'Hermitage, devient responsable de « la Communauté Sacerdotale » qui regroupe le Vieux-Bourg, Saint-Bihy (déjà rattaché au Vieux-Bourg en 1956), Saint-Gildas, dont le dernier recteur, l'abbé Ollivier, est nommé à L'Hermitage-Lorge, Le Leslay, où l'abbé Ollivier était recteur depuis 1946, avant de passer à Saint-Gildas en 1950 tout en gardant la charge du Leslay, Le Fœil, qui avait été confié quelques mois à Quintin.

La « Communauté Sacerdotale » est composée des abbés Thomas, Gauthier et Esnault; ensuite viendront les abbés Arsène Rault et Hervé. En 1972, quand l'abbé Thomas est nommé curé de Châteaudren, les abbés Gibet et Hamayon lui succéderont.



Le presbytère du Vieux-Bourg

Le départ de Quintin de l'abbé Michel, en 1975, sera l'occasion d'une nouvelle étape : les abbés Gibet et Hamayon viennent à Quintin et « la Communauté Sacerdotale du Vieux-Bourg » devient « l'Unité Pastorale de Quintin » qui rassemble maintenant six paroisses : Le Fœil, Le Leslay, Quintin, Saint-Bihy, Saint-Gildas et le Vieux-Bourg.

L'abbé Hervé, qui a continué de résider au Vieux-Bourg ou l'avait rejoint l'abbé Allo, vient habiter lui aussi le presbytère de Quintin où se succèdent, avec l'abbé Gibet, les abbés Lucien Rault, membre de l'équipe, réside au Vieux-Bourg en 1982 et 1983. Après le décès de l'abbé Rault, l'abbé Duros vient se joindre au groupe et habite au Vieux-Bourg. En 1986, les abbés Gibet et Hervé sont nommés à Erquy, l'abbé Le Huérou à Gouarec puis Perros-Guirec. L'organisation de « l'Unité Pastorale » reste la même avec, à son service, les abbés Biou, Tromeur, Allo et Duros, Tanguy de Rochebouet, diacre permanent, la Communauté des Religieuses de Quintin et les nombreux chrétiens laïcs qui, de manières diverses, participent à la vie des paroisses.

L'organisation interparoissiale a certainement été provoquée et accélérée par la nécessité : l'impossibilité de mettre des prêtres dans toutes les petites communautés. Mais elle est aussi, malgré les tonnerres et les inevitables retours de « l'esprit de clocher », une meilleure manière de vivre l'Eglise en cherchant à découvrir ce qui rassemble plutôt que ce qui divise.

Abbé Eugène BIOUS

## LES RELIGIEUSES ET L'INTERCOMMUNALITÉ

C'est aussi la nécessité qui a été à l'origine du regroupement des religieuses par suite de la fermeture de leurs petites communautés et de leurs écoles.

### Enseignement

Dès 1961, l'école du Fœil a été tenue par une religieuse de Quintin et ce jusqu'en 1962, date de la fermeture de cet établissement.

Jusqu'en 1965, le village de Carestiemble en Saint-Brandan avait sa propre communauté ; à partir de cette date, l'école a été dirigée par une sœur de Quintin pendant dix années, elle fonctionne toujours mais elle est confiée à une enseignante non religieuse du secteur privé.

Une religieuse résidant à Quintin a assuré la scolarité à Saint-Donan de 1961 à 1981.

La maison de Plaintel étant fermée, une enseignante fait actuellement le trajet de Quintin vers cette localité.

Le Vieux-Bourg est toujours resté autonome et a conservé sa propre communauté jusqu'en 1988 bien que depuis longtemps, l'école était fermée et la aussi confiée à une enseignante non religieuse du secteur privé.

Quant à Saint-Brandan, c'est Plaintel et non Quintin qui en a assuré la relève de 1967-1974.

Même remarque pour l'enseignement de Plaine-Haute, elle aussi relayée par Plaintel.



Sœur Rose et sa « Bernadette »

### Soins à domicile

Les religieuses infirmières résidant à Quintin ont été, elles aussi, appelées à se déplacer dans tout le pays de Quintin ; c'est ainsi que durant l'été 1961, elles iront jusqu'à Saint-Donan par suite du départ des sœurs de Crehen desservant jusque-là cette localité.

En 1962-1963, le secteur s'étend sur les communes de Saint-Brandan, Lanfains, Cohiniac, Boquého, Le Fœil, Le Leslay ; les infirmières circulent d'abord en cyclomoteur puis en voiture, au volant de leurs « 2 CV ». Les habitants du pays de Quintin se souviennent de sœur Marguerite, de sœur Rose (notre photo : elle avait « baptisé » sa voiture : Bernadette), sœur Thérèse et sœur Yvonne, les deux dernières restées jusqu'à leur retraite en 1978.

Actuellement, des infirmières libérales ont remplacé les religieuses ; Mme Vaucel (partie en retraite tout récemment), Mmes Rault, Le Normand, Briens, Oudreau-Lamérie ; elles pratiquent aussi l'intercommunalité, leur champ d'action s'étendant pour elles aussi dans tout le pays de Quintin.

D'après Marguerite LE LAY



## MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE DE QUINTIN

### Historique

A l'origine, en 1964, un groupe de jeunes qui se connaissent éprouvent l'envie de se réunir pour se détendre, se divertir et se cultiver entre eux, au travers d'activités.

Après quelques réunions, ils décident de créer une association qui sera enregistrée à la préfecture le 17 août 1965, sous le nom de « Foyer des Jeunes » dont le siège se trouve rue Maréchal-Leclerc. Il s'agit d'un local mis à la disposition par la ville.

Le conseil de maison était composé uniquement de jeunes de Quintin et de Saint-Brandan.

Le 29 novembre 1968, le foyer devient « M.J.C. » et demande son affiliation à la Fédération Régionale des Maisons de Jeunes et de la Culture de Bretagne.

Un conseil d'administration composé de jeunes et d'adultes est mis en place mais les jeunes restent majoritaires au niveau des responsabilités à assumer pour le bon fonctionnement de la maison.

### Principe de fonctionnement initial

Le foyer des jeunes s'autofinance à travers des galas de variétés dont les jeunes sont les principaux acteurs et qui remportent un vif succès auprès de la population locale. L'instance dynamique est le conseil de maison.

Devenu M.J.C., les activités régulières se diversifient de plus en plus et depuis le transfert des locaux en 1970, dans le magnifique complexe M.J.C. - salle des fêtes, des besoins en matériel apparaissent dans un souci d'utilisation optimum de ce nouvel outil.

Devant cette richesse de moyens et d'activités proposés, le rayonnement de la M.J.C. n'a fait que s'amplifier au fil des ans, dans tout le pays de Quintin.



Vue de l'arrière du premier local « Foyer des Jeunes » de la rue du Maréchal-Leclerc

### Une grande association intercommunale

Si l'on veut mener une réflexion sur la question de l'intercommunalité, la M.J.C. de Quintin constitue très sûrement un exemple type du problème posé.

A l'origine, foyer de jeunes créé en 1964, la M.J.C. a pris son appellation en 1968, et elle commença rapidement à proposer des activités régulières à la population, jeune et adulte.

Grâce à la présence d'un personnel permanent elle a connu dans les quinze dernières années une extension de plus en plus grande, passant de 350 à 1 200 adhérents. Chiffre considérable pour une association en milieu rural. Dans cette évolution, ou l'on a vu se multiplier et se diversifier les activités, pour tous les âges et tous les goûts, il est remarquable de constater qu'au cours des trois à quatre dernières années, la proportion des habitants de Quintin est devenue minoritaire. Actuellement, quasiment 55 % des usagers réguliers de la M.J.C. ne sont pas Quintinais. L'enseignement que l'on peut en tirer est une évidence : cette association vit de fait en situation d'intercommunalité.

A quoi cela tient-il ?

On peut avancer quelques explications de simple logique : il est plus facile de mettre sur pied et de maintenir à un taux de fréquentation suffisant des activités qui drainent plus d'habitants. Ces activités risquent moins de périliter. Par ailleurs, l'existence d'une association stable dans le temps, dont les statuts offrent des garanties de fonctionnement, permet une souplesse d'adaptation à de nouvelles demandes, sans avoir à endosser de lourdes démarches administratives. Troisième facteur favorisant : la présence d'un personnel compétent permet une gestion sûre de l'ensemble, et décharge du même coup les adhérents de ces tâches. On pourrait sans doute énoncer d'autres raisons à cette attirance.

### Une véritable maison pour tous

Parallèlement au développement considérable des activités régulières qui voit la M.J.C. offrir en cette année 1990 une trentaine de possibilités différentes, qui se dédoublent lorsqu'elles s'adressent à des enfants ou à des adultes, l'association a aussi une longue tradition d'animation globale du pays de Quintin. Cycles d'information, conférences, spectacles, expositions se sont succédé au long des années, en essayant de répondre aux préoccupations du moment et aux intérêts des gens. La M.J.C. est encore un partenaire privilégié des écoles, pour lesquelles elle propose régulièrement des animations adaptées. Considérant qu'une idée a de meilleures chances de réussir si elle est prise en charge à plusieurs, les responsables de la M.J.C. se sont lancés depuis quelques années dans des projets inter-associatifs, seules solutions d'avenir à leurs yeux.

De plus, la M.J.C. gère un équipement qui est aussi offert à d'autres. Ainsi, de nombreuses associations, des organismes socio-professionnels, syndicaux, des groupements divers y tiennent des réunions ou des assemblées, régulièrement.



### Le nécessaire engagement des communes

En deux mots, cette association rayonne sur le pays de Quintin, dans son entier, elle est un instrument privilégié d'intégration des nouveaux venus dans la population d'origine, et elle permet la rencontre entre la mentalité rurale et la mentalité citadine.

Le problème, car il y en a un, c'est que, une nouvelle fois, les institutions ne suivent pas la réalité vécue, et c'est bien dommage, car on y perd sûrement beaucoup d'énergie et d'efficacité. Pour exister et fonctionner, pour maintenir des tarifs accessibles au plus grand nombre, la M.J.C. a besoin d'aides financières. Or, sur ce plan, il se maintient toujours une très grande disparité entre la participation de la commune de Quintin et celles des communes environnantes. Sans doute pouvons-nous nous réjouir de la reconnaissance effective des communes voisines, de l'accueil que les représentants de la M.J.C. ont reçu lors des rencontres avec leurs conseils municipaux, et des subventions qui ont été accordées.

Mais nous sommes encore très en-deçà de la démarche qui bâtirait un avenir assuré, gage d'un service offert à toute la population du pays de Quintin et d'un rayonnement qui serait aussi un facteur d'attraction. La M.J.C. n'a aucune volonté d'hégémonie : ses responsables, représentants élus des adhérents, regardent seulement la réalité en face, et souhaitent ardemment qu'on en tire pour le présent et pour l'avenir la décision de bâtir des structures dignes de ce que l'on doit offrir à la population en dépassant les héritages sclérosants de l'Histoire.

Henri BOITARD

★

### BIBLIOTHÈQUE POUR TOUS

5000 OUVRAGES  
(dernières nouveautés)

Ouverte  
Le mercredi de 15 h à 18 h  
Le samedi de 15 h à 17 h 30

**SYNDICAT D'INITIATIVE**  
Rue au Lait  
QUINTIN ☎ 96.74.01.51

### SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE RAMASSAGE SCOLAIRE

Une des solutions, face à l'émiettement communal qui caractérise le découpage administratif territorial français, est la coopération intercommunale. Une illustration de cette coopération en a été, dès avril 1967, la création du Syndicat intercommunal de Ramassage scolaire de Quintin.

#### Historique

C'est en 1967, en effet, qu'une première demande a été faite à la mairie de Quintin par le directeur du Cours post-scolaire agricole, tendant au regroupement et au transport des élèves des C.P.P.A.-C.E.G. et Centre ménager de Plœuc.

Les communes intéressées : Hénon, Saint-Carreuc, Plœuc, Plainel, Saint-Brandan, Quintin, pour un circuit de 34 km (trajet simple) et pour soixante élèves.

Pendant, le syndicat ne verra le jour que le 5 septembre 1969, date à laquelle la préfecture autorise sa constitution. Il regroupe les communes suivantes : Quintin, Le Fœil, Le Leslay, Plaine-Haute, Saint-Bihy, Saint-Brandan, Saint-Gildas, Le Vieux-Bourg, Lanfains, Saint-Donan, La Harmoye, Plainel, Cohiniac.

#### Mise en place de la structure

Une enquête préalable auprès des communes susceptibles d'être intéressées, dans un premier temps, et un recensement des élèves concernés, dans un second temps, aboutissent à une première réunion le 28 février 1969 à laquelle étaient présents :

M. Cahn, des services préfectoraux,  
M. Merrien, des services académiques,  
M. Morin, chargé de la question « Transport » à la direction de l'Équipement.

À noter que les directives académiques de l'époque vont tout à fait dans le sens souhaité. En effet, les enfants âgés de douze ans et plus, doivent quitter les écoles primaires pour être accueillis, soit dans un C.E.G., soit dans des classes de transition et préfèrent le retour journalier au foyer, à l'internat.

De plus, les enfants qui, à partir de huit ans ne peuvent suivre l'enseignement normal du primaire sont dirigés sur des classes spécialisées de perfectionnement dont deux doivent fonctionner à la rentrée 69/70 dans le cadre des écoles primaires de Quintin.

Le Syndicat Intercommunal de Ramassage Scolaire de Quintin est donc créé le 4 septembre 1969 et le premier bureau ainsi constitué :

M. Jean de Bagneux, président,  
M. François Kergoat, secrétaire administratif,  
Monsieur le maire de Plainel, M. Dutertre, secrétaire.

M. Daniel, percepteur de Quintin, trésorier.  
Les vice-présidents sont maires ou conseillers municipaux des communes adhérentes.

Pour la partie pratique, c'est-à-dire le fonctionnement du service, il est prévu quatre circuits.



Le ramassage scolaire existe toujours, sous d'autres formes, mais initialement il correspondait bien à une nécessité intercommunale.

#### Évolution — Perfectionnement

L'année scolaire 1970/1971 a enregistré l'adhésion de la commune de Le Bodéo le 27 janvier 1970.

Afin d'équilibrer les circuits en fonction d'éléments nouveaux, il est décidé de doubler le circuit C.

Les effectifs du ramassage sont de 340 contre 220 l'année précédente.

La participation passe à 1,30 F par élève (un jour de plus par semaine).

L'année scolaire 1971/1972, on note que 41 élèves de Saint-Donan sont acheminés par les parents en un lieu où ils sont ensuite pris en charge par le car du circuit A.

Le circuit C2 est à nouveau doublé, 34 élèves sur les 100 transportés empruntent le car du Cours Post-scolaire Polyvalent Rural qui effectue le même circuit.

La participation des familles redescend à 0,50 F par élève, les frais généraux étant devenus moins importants.

L'année 1973 marquera la dissolution du syndicat due à la départementalisation du service de transport scolaire. Déjà, le 13 mars 1972, tous les membres présents sont favorables à la dissolution du syndicat. Dans sa séance du 1<sup>er</sup> février 1974, la dissolution du syndicat est confirmée et un arrêté préfectoral du 29 avril 1974 officialise cette décision.

Marie-Hélène LE BARBU  
Rédacteur principal

### LE SYNDICAT DES EAUX DU GOUËT

L'étude d'un projet d'alimentation en eau potable, la réalisation des travaux et l'exploitation du réseau.

Le Syndicat des Eaux du Gouët a pris naissance à la suite d'un constat :

- Le réseau d'eau potable de Quintin commence à vieillir et sa rénovation, à plus ou moins long terme, nécessite des investissements importants.
- Plusieurs communes du canton ne sont pas desservies en eau potable.
- Beaucoup de hameaux sont desservis à partir de sources naturelles gérées par des syndicats privés d'où risque en cas de période prolongée de sécheresse.

#### Le but poursuivi

L'étude d'un projet d'alimentation en eau potable, la réalisation des travaux et l'exploitation du réseau.

#### Constitution du syndicat — adhésion des communes — historique

Le Syndicat des Eaux du Gouët est mis en place par arrêté préfectoral du 23 juin 1970 et regroupe les communes de Quintin, Plaine-Haute et Saint-Brandan.

Le 2 septembre 1971, adhésion de la commune de Le Fœil.

Le 2 octobre 1975, adhésion des communes de Le Leslay et Saint-Gildas.

Le 30 novembre 1984, adhésion de la commune de Boqueho.

Le 22 janvier 1985, adhésion de la commune de Cohiniac.

Le 17 octobre 1986, la commune de Lanfains sollicite son adhésion qui devient effective à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1987.

Les « chevilles ouvrières » de ce syndicat en ont été principalement MM. de Bagneux et Kergoat élus respectivement président et secrétaire administratif.

Le concours de la Direction Départementale de l'Agriculture fut précieux pour assurer la mise en place de la structure.

### HOTEL DE LA GARE "CHEZ KIM" SAINT-BRANDAN ★ QUINTIN ☎ 96.74.84.27

#### ✕ RESTAURANT ✕

MENUS OUVRIERS VARIÉS + AMÉLIORÉS + CARTES  
TOUS LES JOURS, MIDI ET SOIR  
DIMANCHE : MENUS GASTRONOMIQUES

FERMÉ LE VENDREDI SOIR ET LE SAMEDI MIDI  
SAUF REPAS (SUR RÉSERVATION)

BANQUETS, BAPTÊMES, COMMUNIONS... SUR RÉSERVATION

#### RÉVEILLON & 1<sup>er</sup> DE L'AN

SOIRÉE DISCO + COTILLONS - AMBIANCE ASSURÉE  
À L'AUBE SOUPE À L'OIGNON  
(SUR RÉSERVATION + ARRÊTÉS)

#### Comment fonctionne le syndicat ?

Il est constitué d'un bureau et d'une assemblée délibérante qui se réunissent au minimum quatre fois l'an et qui regroupent des délégués des neuf communes.

Les ressources du syndicat proviennent d'une part de l'aide du département et de l'État, sous forme de subventions, d'autre part de la vente de l'eau aux abonnés.

#### La gestion du réseau

Après s'être prononcé par neuf voix contre douze pour une régie directe pour une période de deux ans, le comité syndical choisi finalement l'affermage à une société privée pour une durée de quinze ans. La Société Lyonnaise des Eaux, meilleure adjudicataire, est choisie comme société fermière du syndicat à compter du 1<sup>er</sup> octobre 1972. Le contrat sera renouvelé pour douze ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1987.

#### Les travaux réalisés

— La construction d'une usine de traitement-pompage au Grand Gué.

— La construction de réservoirs sur Quintin-Saint-Brandan — et plus récemment sur Lanfains et Boquého.

— Des travaux importants d'adduction d'eau potable sur les communes adhérentes non encore desservies.

— Diverses installations liées à la distribution de l'eau (surpresseurs, réducteurs de pression, etc.).

— Aménagement des abords des divers ouvrages.

— Travaux divers tels que déplacement de canalisations pour modification de tracé de routes etc.

#### Une étape importante :

La départementalisation du prix de l'eau

Sur les incitations de la D.D.A.F., un accord de principe à l'adhésion au Syndicat départemental d'Alimentation en Eau potable est donné le 27 avril 1981.

#### Le bilan, 20 ans après...

Le regroupement de communes pour gérer la production et la distribution de l'eau potable est globalement positif. Il s'est traduit par :

— la desserte en eau potable de toute une région,

— des prestations de service de qualité assurées par la Sté Fermière au travers de moyens importants mis à la disposition du syndicat, tant humains que techniques,

— un entretien permanent et la modernisation du réseau,

— une lutte contre l'incendie mieux assurée.

Si l'on peut déplorer certains désavantages non négligeables résultant notamment de l'adhésion au syndicat départemental, à savoir : la perte de notre autonomie financière, on peut constater que les objectifs essentiels sont atteints ou en voie de l'être.

#### Conclusion

Quintin a joué le jeu de la solidarité en acceptant de créer un syndicat de communes, sachant pertinemment qu'à court terme elle ne serait pas gagnante. En effet, le prix de l'eau a sensiblement augmenté dans les années qui ont suivi, même si les augmentations ont été progressives.

Puis, un nouveau pas a été franchi dans le domaine de la solidarité mais cette fois, par l'ensemble des communes adhérentes, lorsque le comité syndical a accepté la départementalisation du prix de l'eau.

En 1990, à l'heure de l'Europe, nous nous rendons compte qu'une politique individualiste est vouée à l'échec. Seule la mise en commun des potentialités, tant humaines, techniques, géographiques que financières déboucheront sur plus d'égalité et une meilleure qualité de vie pour l'ensemble.

Marie-Hélène LE BARBU  
Rédacteur principal

## LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE QUINTIN-SAINT-BRANDAN POUR LA ZONE INDUSTRIELLE

Diverses demandes émanant d'industriels cherchant à s'implanter dans le département ont incité Quintin à rechercher un partenaire (une autre collectivité) en vue de constituer une réserve foncière dans un premier temps, puis aménager une zone pour favoriser l'implantation d'industries nouvelles.

*L'utilité d'un tel regroupement ?* Le territoire de Quintin est trop exigu, cependant Quintin offre des atouts non négligeables, preuve en est les demandes dont on vient de faire état.

*Solution possible ?* L'association de Quintin avec une commune limitrophe, Saint-Brandan contactée, accepte de créer un Syndicat intercommunal pour la création d'une zone industrielle.

*Création du syndicat :* le 3 février 1969 après autorisation préfectorale du 19 janvier 1968. Avant d'aboutir à la création de ce syndicat est constitué entre les deux communes un syndicat d'étude pour une durée de six mois. L'étude et l'aménagement de la zone proprement dite sont confiés aux Ponts et Chaussées. Les communes participèrent financièrement à cette étude selon le rapport 2/3 pour Quintin — 1/3 pour Saint-Brandan.

Trois zones seront créées successivement :  
La première en 1970, sur l'ancienne route de Saint-Brieuc au lieu-dit « Launay » en Saint-Brandan.

Une deuxième, à la gare de Quintin, en 1979, au lieu-dit Pont Camet en Saint-Brandan.

Un terrain a été acquis à « Castello » en Saint-Brandan pour constituer une réserve supplémentaire.

*Le fonctionnement du Syndicat :* Il fonctionne sur le même mode que les autres syndicats intercommunaux, à savoir : l'assemblée délibérante se réunit en session ordinaire et exceptionnellement lorsqu'un ordre du jour impérieux s'impose.

Les ressources proviennent des participations des deux communes. Elles sont évaluées en fonction de deux critères : le potentiel fiscal et le chiffre de la



Vue partielle de la zone industrielle intercommunale Quintin-Saint-Brandan

population. La taxe professionnelle versée par les entreprises est reversée aux deux communes selon le même paramètre.

#### Évolution — perspectives

Depuis 1970, plusieurs entreprises se sont maintenues, d'autres ont périéclité. Certaines encore se sont transformées. Quelques nouvelles ont vu le jour.

Depuis quelques années les nouvelles implantations se font rares.

Les atouts nouveaux de la région ? le nouveau tracé de la déviation de Quintin offrant une vitrine naturelle pour l'implantation d'entreprises avec la nécessité de constituer rapidement une réserve foncière entre les communes concernées par la déviation.

Plus que jamais l'union est nécessaire. L'expérience démontre que selon l'adage, *l'Union fait la Force*, Gageons que ceux qui ont la charge d'assurer la survie et le développement de notre région mettront tout en œuvre pour rechercher l'unité par-delà leurs particularismes locaux, pour l'intérêt de tous.

A ce propos, la réflexion engagée entre les cantons de Pleuc et Quintin pour concevoir une intercommunalité élargie vient tout naturellement prolonger l'action du syndicat, précurseur en la matière.

Marie-Hélène LE BARBU  
Rédacteur principal

Les entreprises existantes aujourd'hui :

Autostar .....	137 employés
F.C.I. Bretagne .....	7
Beldis .....	70
Gelquin .....	29
Gib Armor .....	2
C.Q.M. ....	36
Linco-France .....	11

**PRESENCE**  
TELE AUDIO-VISIO

**GABY LE TELLIER**

18, rue Belle-Étoile  
22800 QUINTIN  
☎ 96.74.91.67

**Sérandour**  
Volaitter

ABATTOIR DE VOLAILLES

**LANFAINS**  
22800 QUINTIN  
☎ 96.74.85.75  
TÉLEX : 950 462 F FAX 96.74.05.42

**GELQUIN**

ENTREPOSAGE  
ET  
DÉCOUPE DE VOLAILLES

**Z.I. de Saint-Brandan**  
22800 QUINTIN  
☎ 96.74.87.78 — Télex 740 151

**LINCO-FRANCE SA**

B.P. 8  
22800 QUINTIN  
☎ 96.74.87.21 FAX 96.74.04.38 TÉLEX 950170

ÉQUIPEMENTS POUR ABATTOIRS  
ET TRAITEMENT DES VIANDES

## LE CHALLENGE QUINTINAIS L'INTERCOMMUNALITÉ AVANT L'HEURE

Créé en 1969, à l'initiative de l'actuel président du Comité des Côtes-d'Armor de Cyclisme, Albert Gautier, ce challenge était le premier du genre en Bretagne.

La majorité des comités organisateurs d'épreuves que contrôlait le Velo-Club de Quintin, souhaitait entrer dans ce challenge. Depuis sa création, les « étapes » les plus fideles ont été Le Vieux-Bourg, Cohiniac, Le Féol, Plaine-Haute (lieu de la finale), Saint-Brandan et Plaintel. Voilà qui donnait une couleur intercommunale avant l'heure à ce challenge cher à Joseph Le Chanu.

Boquého, Saint-Donan, Le Pas, Châtelaudren, Plouagat, Saint-Connan et Quintin ont accueilli aussi l'épreuve à une ou plusieurs reprises.

Ce challenge s'est même étendu jusqu'à Pabu, Saint-Agathon et Saint-Hermin à une époque où il n'y avait pas de club cycliste à Guingamp et pas encore à Ploumagoar.

Au niveau sportif, en dehors des podiums les plus célèbres (G. Le Lay, Ph. Le Leu, P. Campion, G. Talbourdet) qui allaient devenir professionnels ensuite, on retrouve comme vainqueurs d'étapes une belle brochette de champions : J.-P. Guernion, Ph. Le Leu (4), P. Le Bigault, J.-F. Rault, D. Leveau, G. Kerbrat, R. Leclerc, Cl. Levavasseur, etc.

Les couleurs quintinaises ont souvent été à l'honneur sous l'œil de leurs dirigeants et supporters : F. Gautier, D. Hervé (2), A. Perrot, Ph. Le Leu, Th. Boschat, G. Le Helley et P. Oger, alors que le plénalçais du C.O.B., J.-L. Cosson est le seul coureur lauréat du challenge quintinais deux années consécutives.

Au moment où le V.C.Q. se trouve un peu à la croisée des chemins, on ne peut que souhaiter à ses dirigeants et coureurs, de se serrer les coudes afin de remonter dans la hiérarchie au niveau des organisations et aussi des coureurs avec pour locomotive (entre autres) le fils de l'ancien président, Olivier Rivet, champion de Bretagne juniors de cyclo-cross.

Le 29 octobre 1990  
Loïc LE BOURHIS

N.B. — La modestie de son auteur fait que son nom n'a jamais été mentionné dans l'article ci-dessus, aussi convenait-il de préciser que Loïc Le Bourhis remporta l'étape de la finale 79 du challenge quintinais à Plaine-Haute.

Le comité de rédaction

**Marbrerie BRIEND**  
4, rue du Séminaire  
22800 QUINTIN  
☎ 96.74.88.22  
Monuments & articles funéraires  
Caveaux - Gravure

**LA CRÊPERIE DU CHÂTEAU  
QUINTIN  
PIZZERIA**  
vous souhaite  
une bonne année 91  
☎ 96.74.92.39



Le podium de 1979 : Philippe Le Leu, vainqueur du challenge, Marcel Rault, maillot vert et Loïc Le Bourhis, vainqueur de l'étape de Plaine-Haute

### PALMARÈS DU CHALLENGE QUINTINAIS

- 1969. Le Bon (V.C.R.)
- 1970. F. Gautier (V.C.Q.)
- 1971. J.-L. Raffray (V.C.L.)
- 1972. J.-Y. Follinais (V.C.P.)
- 1973. M. Gouédard (U.C.P.)
- 1974. D. Samson (U.C.C.)
- 1975. D. Hervé (V.C.Q.)
- 1976. A. Perrot (V.C.Q.)
- 1977. D. Hervé (V.C.Q.)
- 1978. Connan (V.C.L.)
- 1979. Ph. Le Leu (V.C.Q.)
- 1980. Th. Boschat (V.C.Q.)
- 1981. G. Le Helley (V.C.Q.)
- 1982. J.-L. Cosson (C.O.B.)
- 1983. J.-L. Cosson (C.O.B.)
- 1984. D. Bernard (V.S.B.A.G.)
- 1985. P. Le Saout (A.C.M.)
- 1986. St. Jan (A.S.P.T.T.)
- 1987. D. Le Bechec (V.S.P.)
- 1988. P. Oger (V.C.Q.)
- 1989. Th. Cloarec (A.C.M.)
- 1990. E. Mahé (U.S.C.G.)

• Classement junior :  
Ph. Le Leu (V.C.Q.)  
Harcouet (U.C.P.)  
G. Le Vacon (V.C.Q.)

• Classement maillot vert :  
M. Rault (V.C.Q.)  
Th. Boschat (V.C.Q.)  
D. Laurent (V.C.Q.)  
Th. Boursin (C.O.B.)  
L. Sikorski (V.C.O.)  
Ch. Le Bourhis (V.C.R.)  
P. Le Saout (A.C.M.)  
St. Jan (A.S.P.T.T.)  
Th. Bruand (C.C.L.)  
N. Oger (V.C.Q.)  
Y. Martin (U.C.G.)

## SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA RÉGION DE QUINTIN POUR LA CASERNE DE GENDARMERIE

### Histoire de la gendarmerie à Quintin

S'il est une organisation intercommunale, c'est bien la gendarmerie, car dans les archives de la ville, l'on parle des gendarmes de Quintin allant jusqu'à Le Bodeo effectuer leur service déjà en 1792.

Héritiers des gardes nationales, ils devinrent les « gendarmes ». Le 16 février 1791 ils ont leurs locaux à Quintin dans la halle au Blé (ex garage Le Fur), ils loueront ensuite le n° 4 bis de la place de la République jusqu'en 1899 (actuelle propriété de M. Ange Hamon), et c'est vers le début du XX<sup>e</sup> siècle qu'ils emménageront dans le casernement de la rue Neuve, désormais rue Maréchal-Leclerc, que beaucoup de Quintinains ont bien connu.

C'est le 18 juin 1907, que M. Rolland, maire de Quintin, signe avec le département un bail de dix-huit années pour un bâtiment situé « rue Neuve ».

A l'emplacement de cet immeuble, se trouve aujourd'hui l'école maternelle de la rue Maréchal-Leclerc.

### Début de l'année 1972

M. de Bagneux, sénateur-maire, lors d'une réunion d'information tenue à la mairie de Quintin, le 7 janvier 1972, démontrait la nécessité de construire une nouvelle caserne pour assurer un logement décent aux gendarmes de la brigade de Quintin. Les anciens bâtiments étant, à l'époque, en très mauvais état.

Le financement de ce projet ne pouvant être supporté par la seule commune de Quintin, M. de Bagneux réunissait les maires des treize communes adhérentes à la gendarmerie, afin de créer un « syndicat intercommunal en vue du financement de la construction et ensuite de l'entretien de cette caserne ».

A l'exception de la commune de Lanfains, vu les délibérations concordantes des conseils municipaux de Quintin, Le Bodeo, Cohiniac, Le Féol, La Harmoye, Le Leslay, Plaine-Haute, Plaintel, Saint-Bihy, Saint-Brandan, Saint-Gildas et Le Vieux-Bourg, vu la délibération du conseil général en date du 27 avril 1972, monsieur le préfet des Côtes-du-Nord, officier de la Légion d'honneur, par un arrêté du 24 mai 1972, prononçait la constitution du syndicat intercommunal de la gendarmerie de Quintin.

### ARMOR

VENTE  
RÉPARATION  
DE MOTEURS  
ET MATÉRIEL  
ÉLECTRIQUE



Z.A.C. Anatole-France — SAINT-BRIEUC ☎ 96.60.46.60

### BOBINAGE

CENTRE SERVICE  
MOTEURS  
LEROYSOMER  
DISTRIBUTEUR AGRÉÉ  
POMPS FLYGT



L'ancienne gendarmerie de la rue Neuve devenue rue Maréchal-Leclerc

### Extrait de l'arrêté du 24 mai 1972

**Article 1<sup>er</sup> :** Est autorisée la constitution entre les communes de Quintin, Le Féol, Le Leslay, Plaine-Haute, Saint-Bihy, Saint-Brandan, Saint-Gildas, Le Vieux-Bourg, La Harmoye, Plaintel, Cohiniac, Le Bodeo et Lanfains, d'un syndicat intercommunal pour la construction et la gestion des bâtiments de la caserne de gendarmerie de Quintin.

**Article 2 :** Le siège du syndicat est fixé à la mairie de Quintin.

**Article 3 :** Le syndicat est formé pour une durée illimitée.

**Article 4 :** Le syndicat sera administré par un comité comprenant le maire et deux délégués élus par le conseil municipal de chacune des communes membres.

**Article 5 :** La participation financière de chaque commune adhérente sera définie conformément à l'article 5 des statuts dudit syndicat.

**Article 6 :** Les fonctions de receveur du syndicat seront assurées par monsieur le percepteur de Quintin.

**Article 7 :** Monsieur le secrétaire général de la préfecture des Côtes-du-Nord est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à monsieur le trésorier-payeur général des Côtes-du-Nord et les maires des communes.

Le présent arrêté sera publié et affiché dans chacune des communes intéressées et inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

**Nota :** La commune de Quintin prend en compte 50 % de la charge annuelle et 50 % pour les autres communes membres du syndicat, au prorata de leur nombre d'habitants.

Le syndicat se réunit en assemblée générale au moins une fois par an, et à chaque convocation de son président.

Jacques MAHE

*Yolande coiffure*  
QUINTIN 35, rue des Croix Jarrots ☎ 96.74.92.94

## LE PROJET D'ASSOCIATION INTERCOMMUNALE QUINTIN-SAINT-BRANDAN

### La tentative de 1975

La coopération intercommunale n'est pas une réalité nouvelle, ni en France, ni dans notre département, ni dans nos communes. Elle a existé, et existe toujours, sous des formes diverses et différentes. Elle est souvent née de la nécessité de réaliser et gérer des équipements ou des services collectifs.

La coopération, en mobilisant toutes les forces locales des cantons ruraux, s'est avérée de plus en plus indispensable au développement économique et social et au maintien au pays des populations.

C'est en faisant référence à la loi du 16 juillet 1971 qui incitait, encourageait les regroupements ou les associations de communes et aussi dans le souci du développement local que vers le milieu des années 70, le maire de Saint-Brandan (M. Jean Quinio) devait proposer, non la fusion, mais une association; en quelque sorte un « mariage » entre Quintin et les communes rurales (Saint-Brandan, la sienne, Le Feil et peut-être Saint-Bihy) : chacune gardant son identité, son caractère propre, chacune apportant sa « dot » dans la corbeille de mariage.

Dès le 3 janvier 1975, lors d'une réunion publique, M. Quinio, accueillant la centaine de participants, rappelait combien il était nécessaire d'engager une réflexion — sans passion — pour orienter l'avenir car, soulignait-il, nos structures locales datent de 1789 (le bicentenaire des communes a été marqué l'an dernier); elles sont dès aujourd'hui anachroniques et très vite elles seront obsolètes. (De fait, 300 communes sur 369, que compte le département, avaient en 1986 moins de 2000 habitants.) Il précisait alors qu'en ce qui concerne Quintin et Saint-Brandan (l'on pourrait dire la même chose pour Le Feil et pour d'autres communes du pays de Quintin), « ce qui est essentiel est fait par une commune pour l'autre ». Il y a quinze ans, 240 élèves de Saint-Brandan fréquentaient déjà les écoles de Quintin, tandis que la zone industrielle intercommunale de Launay, sur Saint-Brandan, accueillait 212 employés.

A cette époque existaient déjà neuf instances intercommunales au niveau scolaire, équipement (voirie, électricité, eau), services (gendarmérie, transports scolaires) et économique (cf. tableau page suivante).

## GRAPHIE

TOUS TRAVAUX D'ÉDITIONS  
LIVRES ★ JOURNAUX ★ REVUES

15<sup>BIS</sup>, rue Rochonon  
22800 QUINTIN - ☎ 96.74.91.20

PHOTOCOMPOSITION

Alors, qu'étaient-il proposé de nouveau et soumis à réflexion des 1974 ?

### « Mariage », « fusion », « association »

Ces mots sont entendus tant à Quintin qu'à Saint-Brandan et il est important de savoir ce qu'ils voulaient réellement dire, et d'être informé et bien informé.

#### De quoi s'agissait-il au fait ?

Non pas d'une fusion, mais d'un projet d'association de deux communes, Le Feil n'étant pas partant. Elle existe déjà partiellement au niveau de divers syndicats. Et si la « fusion » comporte la disparition des anciennes communes et la création d'une nouvelle commune, l'association respecte les habitudes locales et maintient certaines formes de vie administrative... La vie quotidienne des habitants de la commune associée ne subit donc pas de changements puisque la mairie reste et que les divers services de l'état-civil, de l'aide sociale, etc., y sont assurés (les mariages peuvent toujours y être célébrés et le lieu de vote ne change pas); la commission consultative y tient ses réunions.

Le maire de la commune associée devient de droit maire délégué et y remplit ses fonctions. Le conseil municipal siège au complet jusqu'à la date de son renouvellement. Au moment du renouvellement, un nouveau maire délégué est choisi par le conseil municipal, parmi les conseillers élus dans la section correspondant à la commune associée. Aux conseillers représentant Saint-Brandan s'ajouteraient une délégation de cinq membres (choisis dans les divers quartiers) pour former la commission consultative de la commune associée, celle-ci devant être non seulement un organisme consultatif, mais un organe de proposition et un intermédiaire utile entre les autorités municipales et les habitants de la commune associée.

#### Pourquoi cette « association » est-elle envisagée ?

Géographiquement, économiquement, depuis toujours liées l'une à l'autre, les deux communes sont complémentaires et doivent envisager leur avenir dans une « association » qui sera plus efficace. Déjà les relations entre les deux communes sont permanentes et quotidiennes (fréquentation des écoles; des services administratifs, du dispensaire, des pharmacies, ainsi qu'au niveau des marchés, et des relations commerciales, des emplois dans les commerces et entreprises industrielles).

De plus, le territoire de Saint-Brandan offre les terrains nécessaires au développement de notre petite région, mais leur aménagement ne peut être assuré sur un seul budget communal.

Le mouvement de la population est également important entre les deux communes, puisque pour les seules années 1973-1974, il faut noter l'arrivée de 44 Quintinés à Saint-Brandan, tandis que 27 personnes ont quitté Saint-Brandan pour s'installer à Quintin dans cette même période.

#### Les conséquences financières d'une telle association

Une intégration fiscale progressive sur cinq ans compense, grâce à des fonds d'Etat, les écarts de charges par habitant pouvant exister entre les communes qui s'associent.

Quelques chiffres	Quintin	Saint-Brandan
Superficie	319 ha	2516 ha
Population	3 515 habitants	1 741 habitants
Construction :		
- Maisons neuves, 1973	12 + 22 logements H.L.M.	13
- Permis demandés, 1974	17 + 56 foyers-logements P.A.	16
Voie communale et rurale	20 km	115 km
Exploitations agricoles	18 (dont 9 de + de 8 ha)	144 (dont 90 de + de 8 ha)
Nombre de patentes	175	56
Nombre d'emplois salariés	800	640
Charge par habitant 1974	303,65 F	194,14 F
(Dont pour entretien voirie)	40,34 F	80,50 F

Comment vivrons-nous demain dans notre petite région ? Une question que chacun doit se poser, pas seulement pour lui-même et pour l'immédiat, mais en considérant les jeunes générations et l'avenir...

### La réunion du 3 janvier 1975

Il convenait que la population de chaque commune soit clairement informée de l'ensemble de l'initiative, aussi M. Jean Quinio, maire, convia-t-il tous les Brandanais disponibles à venir le 3 janvier à la salle des fêtes. Ils vinrent nombreux, notamment les jeunes très intéressés par cette tentative, porteurs d'avenir, d'emplois notamment.

Au début de son propos, M. Quinio brosse dans le détail le portrait des deux communes, ainsi que les réalisations existantes en intercommunalité, en soulignant la participation financière dans les investissements et le fonctionnement des divers syndicats.

Il explique ensuite quelle serait l'aide financière de l'Etat dans le cadre de l'association (compte tenu de l'écart actuel de la charge par habitant, l'intégration fiscale progressive pourrait fournir au budget des deux communes associées une aide, sur cinq ans, d'un montant de 475 740 F, sans compter que durant cette même période, les subventions seraient majorées de 50 % pour les travaux à réaliser). Or, il est certain que du fait des travaux en cours de réalisation à Saint-Brandan - le remembrement, le terrain des sports et la voirie, les charges vont s'accroître très rapidement, comme devait le démontrer M. Sillec, percepteur, qui brossa clairement le tableau des charges nouvelles auxquelles le budget municipal devra faire face en 1975, puis 1976, sans qu'il puisse être envisagé aucun autre investissement (accroissement de 39 % en 1975 et de 83 % en 1976 par rapport à la charge par habitant en 1974). M. Quinio rappela alors que le rôle d'un maire et celui d'un conseiller municipal ne peut être seulement la gestion et l'entretien, mais qu'il leur appartient de prévoir l'avenir en préparant les structures nécessaires pour assurer à tous une vie meilleure. Il dressa donc la liste des investissements qui seraient à réaliser dans les prochaines années :

- Création d'une nouvelle zone industrielle.
- Création de lotissements et implantation de logements.
- Construction d'une station d'épuration et d'un réseau d'assainissement.
- L'aménagement du bourg, et certains travaux d'urbanisation sans oublier la refecton ou l'élargissement de nombreuses voies communales et l'entretien des bâtiments communaux.

La création d'emplois nouveaux dans la région préoccupe les jeunes. Il faudrait en effet que cela

puisse devenir un objectif prioritaire, mais Saint-Brandan pourrait-il l'atteindre seul ?

Le maire termina la réunion en rappelant que, même dans l'association, Saint-Brandan garderait sa vie administrative et la mairie son rôle social, puisque le service y serait maintenu tel qu'il est actuellement, et que seul le budget serait commun pour les deux communes.

Il invita chacun à poursuivre sa réflexion jusqu'à une consultation de la population, chaque Brandanais devant être partie prenante dans la décision qui serait prise.

Et la consultation n'eut jamais lieu !...

ANNICK NEDELEC  
(D'après les souvenirs de Jean Quinio)

### En forme de conclusion

Ce projet n'a pas abouti, il est vrai qu'il exigeait un changement des mentalités. Il fallait risquer la solidarité et certains Brandanais ont sans doute préféré préserver, sauvegarder; pour être complet, il faut mentionner que certains Quintinés étaient apparus bien « frieux » sur le projet.

Faut-il regretter ou encore rechercher qui avait tort ou raison. Partant de l'excellent principe qu'il ne convient pas de « refaire l'histoire », nous laisserons le lecteur imaginer ce qu'aurait pu peut-être devenir cette association originale entre deux communes.

Aujourd'hui, les réalités socio-économiques, avec le chômage notamment, entraînent une profonde évolution, et quand on parle de l'Europe... comment concevoir que nos « petites communes » puissent faire face seules à l'enjeu ?

Car en effet si sur le plan de la représentation démocratique, nos 36 000 communes françaises constituent pour le monde un véritable exemple, en revanche dans le domaine strict du dynamisme économique et de la rentabilité qui va de pair avec celui-ci, nos petites structures communales sont, à l'heure actuelle, complètement dépassées et constituent le plus souvent un frein à tout développement économique.

Les jeunes générations, comme leurs aînés, rechercheront certes leurs racines, mais seront aussi et surtout soucieuses de leur avenir, et celui-ci ne se construira qu'avec des communes solidaires dans une franche collaboration. En cette fin d'année 1990 : l'intercommunalité, sous toutes ses formes, est plus que jamais à l'ordre du jour ! Il faut apprendre à travailler ensemble en sachant que la solidarité est un puissant atout, et l'intercommunalité une chance pour le pays de Quintin, une CHANCE qu'il convient de saisir « à pleines mains ».

LE COMITÉ DE RÉDACTION

## COMITÉ CANTONAL D'ENTRAIDE DE QUINTIN

Le comité cantonal d'entraide (association loi 1901) a été créé le 1<sup>er</sup> avril 1976 par M. de Bagneux, sénateur maire de Quintin avec la participation de tous les maires du canton, représentants des B.A.S. ainsi que des représentants des personnes âgées. Son objectif :

### Le maintien à domicile de la personne âgée

Depuis sa création, le comité cantonal d'entraide s'est ouvert à d'autres communes :

- La Harmoye, Saint-Donan pour l'aide ménagère.
- Lanfains, Le Bodeo, Boquého pour les soins infirmiers à domicile et plus récemment à onze cantons pour le service S.O.S. alarme.

En 1979, par modification des statuts, le conseil d'administration s'est élargi à tous les présidents des clubs de retraités des communes concernées. Elus et usagers gèrent ensemble le comité cantonal d'entraide.

### Composition actuelle du conseil d'administration

Président : Docteur Jean Verdier, Quintin. Vice-présidents : Emmanuel Le Jean, conseiller général, Quintin; Yvette Le Gallic, adjointe aux affaires sociales, Quintin; Jean-Claude Jaffrot, adjoint délégué, Saint-Brandan. Secrétaires : Marie-Thérèse Cosson, Quintin; Jean Oger, Saint-Gildas. Trésoriers : Madeleine Lenoir, Le Fœil; Solange Le Hégarat, Saint-Brandan.

### Les maires et les présidents des clubs de retraités

François Kergoat, maire	Quintin
Joseph Hillion, maire	Le Fœil
Annick Gautier, maire	Le Leslay
Étienne Sangan, maire	Le Vieux-Bourg
Félix Guilloux, maire	Saint-Gildas
Jean-Yves Guillemot, maire	Saint-Bihy
Jaffrot, adjoint délégué	Saint-Brandan
Jean Courtel, maire	Plaine-Haute
Louis Bidault, maire	Saint-Donan
Gilbert Bannier, maire	La Harmoye
Pierre Forget, président	Quintin
Pierre Le Corvaisier, président	Le Fœil
Alice Alleno, présidente	Le Leslay
Aline Salmon, présidente	Le Vieux-Bourg
Françine Simon, présidente	Saint-Gildas
Marie Le Hégarat, présidente	Saint-Bihy
Jean Moisan, président	Saint-Brandan
Henriette Le Coq, présidente	Plaine-Haute
Henri Le Foll, président	Saint-Donan
Antoinette Guillot, présidente	La Harmoye

Représentants des professionnels de santé :  
docteur Jean Verdier, Maryse Le Normand.  
Délégué cantonal M.S.A. : Jean Le Souder.  
Commissaire aux comptes : M. le percepteur de Quintin.

### Activités du comité d'entraide

#### Aide ménagère

Créé en 1976, financé par les caisses de retraites sur leurs budgets d'action sociale et par une participation des bénéficiaires se situant entre 5 F et 5,50 F de l'heure, le service d'aide ménagère intervient chez 192 personnes âgées avec 38 aides ménagères.

#### Soins infirmiers

Ce service d'une capacité théorique de 40 malades par jour, mis en place courant 1979 dans le cadre du P.A.P. 15 et de la circulaire ministérielle de 1978, est financé par les caisses d'assurance maladie des divers régimes. La prise en charge des malades est assurée par une infirmière coordinatrice et huit aides soignantes. Participent également aux soins les infirmières libérales du secteur, selon le libre choix du malade ou de sa famille.

#### S.O.S. alarme

Il s'agit d'un collectif regroupant onze cantons dont le central d'écoute qui fonctionne vingt-quatre heures sur vingt-quatre est installé au foyer-logement de Quintin. Il est administré par les représentants des services de maintien à domicile des cantons concernés. La coordination générale et la gestion sont assurées par le comité de Quintin.

#### Éducation sanitaire

L'objectif de ce service est d'assurer une information dans les clubs de retraités en fonction des besoins exprimés.

**AMBULANCE AGRÉÉE**  
**TAXI VSL**  
**JEAN \* ROBIN**  
La Gravelle — Le Fœil  
**22800 QUINTIN ☎ 96.74.80.26**  
TRANSPORTS DE CORPS ASSURÉS

*Maud*  
*Coiffure*  
**MASCULIN FÉMININ**  
9, rue au Lin  
**22800 QUINTIN ☎ 96.74.96.60**  
(OUVERT LE LUNDI DE 14 HEURES A 19 HEURES)  
PAIEMENT POSSIBLE PAR CARTE BANCAIRE

#### Transport

Un service de solidarité entre retraités fonctionne sur deux communes du canton : Saint-Brandan et Saint-Donan.

#### Aide à la démarche administrative

Mis en place courant 1987 ce service a pour objectif de pallier les réductions d'heures d'aide ménagère imposées par les caisses. Toute personne âgée de 70 ans peut en bénéficier sans conditions de ressources. Le prix de revient de l'heure est actuellement de 40 F (salaires + charges). A ce jour cinquante-deux adhérents.

#### Portage des repas

Ce nouveau service mis à la disposition des personnes âgées leur permet de recevoir chaque jour un repas à domicile pour le prix de 32,00 F.

#### Soutien psychologique

Le docteur Houillon, médecin chef de service, responsable du Centre Léquier à Quintin, apporte son concours aux séances de formation proposées au personnel soignant et aux aides ménagères. En collaboration avec l'infirmière coordinatrice il vient de mettre en place une aide psychologique aux familles qui vivent ou qui ont vécu une situation pénible auprès de malades âgés et handicapés pendant des mois, voire des années (maladie d'Alzheimer).

#### Familles d'accueil

Lorsque le maintien à domicile n'est plus possible, à côté du foyer-logement et de l'hôpital rural, existe désormais une nouvelle alternative : l'hébergement en « famille d'accueil ». Le premier placement a été réalisé tout récemment par le comité cantonal d'entraide qui en assure la coordination.

#### En conclusion

Réalisation intercommunale, de par ses structures et activités, le comité cantonal d'entraide met à la disposition de toute la population des retraités de nombreux services qui deviennent, selon le rythme de vieillissement, indispensables au maintien à domicile. Elus et usagers ont depuis quinze ans perçu et vécu l'intérêt et le bien-fondé d'une telle réalisation rendue possible grâce à la mise en commun des objectifs et des moyens.

Simone KERGOAT  
Directrice du Comité Cantonal d'Entraide

### BOULANGERIE - PÂTISSERIE CHALONY CHRISTIAN

SALON DE THÉ - GLACES - CHOCOLAT  
FABRICATION ARTISANALE

10-12, rue Belle-Étoile  
22800 QUINTIN  
☎ 96.74.94.89

## HISTOIRE BRÈVE DES COMMUNES ET DE L'INTERCOMMUNALITÉ

### LA GRANDE MISÈRE DES COMMUNES DE FRANCE

Bien avant la création de l'organisation communale qui remonte à 1789, la commune fut une association d'entraide de personnes, fondée sur la solidarité. Constituée d'une communauté, cette structure sans nom accueillait des habitants travaillant dans le pays, et utilisant des équipements communs de première nécessité.

C'est à partir de ce cadre existant, que les communes vont évoluer, et la Révolution créera « une municipalité dans chaque bourg, paroisse ou communauté de campagne » (44 000 communes\*). Il faudra attendre 1890 pour permettre aux communes de se regrouper dans des structures intercommunales qui sont encore bien vivaces de nos jours : les Syndicats à Vocation Unique (S.I.V.U.).

Dès lors, ce n'est qu'en 1959 que débute, par touches successives, la possibilité de créer de nouvelles formes de regroupements, l'ouverture progressive du marché européen et ses implications économiques, sociales, culturelles... accélérant le processus avec des résultats contrastés.

\* Déjà deux courants, que l'on retrouve encore de nos jours, s'affrontent : les tenants de petites communes toutes égales devant la Nation (qui l'emportent !); les tenants (dont Concordet) de la constitution de communes de 4000 habitants au moins « pour favoriser les œuvres de solidarité, et les entreprises collectives, les travaux publics et la répartition des impôts... »

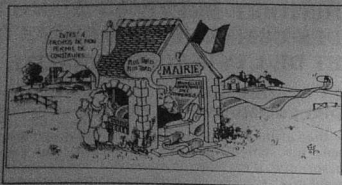
**G.C.M.**  
La Gare  
SAINT-BRANDAN  
B.P. 47  
22800 QUINTIN  
☎ 96.74.88.38  
Dépôt  
La Gare  
CHÂTELAUDREN

Matériaux de construction  
et d'aménagement  
Béton prêt à l'emploi - Agglomérés  
Planchers - Carrelage - Sanitaire  
(salle d'exposition)  
LIBRE SERVICE BRICOLAGE

### GUILLARD Michel UAP TOUTES ASSURANCES

RETRAITE - PLACEMENTS

19, Grande Rue  
22800 QUINTIN ☎ 96.74.80.00



## UN REGROUPEMENT DE COMMUNES POUR QUOI FAIRE ?

Traditionnellement la commune assure des services liés au « bien commun », et particulièrement l'administration générale (état-civil, recensement, listes électorales), la sécurité publique (police, secours, incendie...), la gestion du patrimoine public, du personnel, l'aide sociale, l'instruction publique, la voirie, les réseaux d'eau et d'assainissement, l'éclairage public...

Au-delà de cette liste non exhaustive, on assiste progressivement à une évolution de la « commune état-civil » en « commune providence », afin de satisfaire le citoyen sur un plan économique, social, culturel. Les notions de bien-être se substituent à celles de bon ordre, engendrant la réalisation d'équipements collectifs importants et coûteux pour répondre à des besoins sans cesse croissants.

Comment donc, dans ces conditions, imaginer que chacune des trente-six mille collectivités territoriales de base puisse accéder seule à ce nouvel objectif alors que plus de trente mille d'entre elles ont moins de mille habitants ?

Afin d'essayer d'apporter une réponse à cette interrogation, depuis 1959, le législateur a créé différentes possibilités juridiques de regroupement, permettant aux communes de mettre leurs moyens dans « un pot commun », afin de réaliser des investissements qu'elles n'auraient pu financer seules.

## DES REGROUPEMENTS AUTORITAIRES À LA COOPÉRATION VOLONTAIRE

Mais cette petite histoire de l'intercommunalité ne se fait pas sans mécomptes. En effet, l'État central, en trente années de coopération intercommunale, souhaitant accélérer le processus, a voulu tout d'abord, « inciter fortement » nos communes à se regrouper, avec des formules et des réussites diverses : c'est ainsi que l'on voit apparaître les S.I.V.O.M. (Syndicats à Vocation Multiple), districts, communautés urbaines, pour aboutir à la loi du 16 juillet 1971 sur les fusions.

Dans les premiers cas, les collectivités locales avaient, et ont toujours, la possibilité d'intervenir ensemble dans des domaines multiples, voire parfois de voter l'impôt. Dans l'autre cas, et devant l'hostilité des principaux intéressés, l'option de fusionner deux ou plusieurs communes est progressivement abandonnée : seule la coopération intercommunale librement consentie se développe dans le cadre des formules existantes.

Les lois de décentralisation qui se sont succédé depuis 1982 prévoient des dispositions importantes relatives aux conditions de fonctionnement des différentes structures, et leur permettent notamment d'associer leurs projets dans le cadre de Chartes intercommunales de Développement et d'Aménagement (voir les douze communes bricoches).

En 1990, la France compte toujours plus de trente-six mille communes, chaque année voyant une vingtaine de créations nouvelles !, alors que les autres pays membres de la C.E.E. ont mené à bien une réduction de leurs collectivités territoriales.

Certes il existe actuellement sur le territoire :

- 12907 S.I.V.U. (Syndicat à Vocation Unique)
- 2287 S.I.V.O.M. (Syndicat à Vocation Multiple)
- 165 districts
- 975 syndicats mixtes
- 9 communautés urbaines
- 9 syndicats d'agglomération nouvelle,

mais faut-il voir forcément un handicap dans cet émiettement de responsabilités ?

 **Claude LE NÉDÉLEC**  
☎ 96.74.86.01

VIDÉO • TÉLÉ • HIFI • C.B. • CANAL+  
VIDÉO-CLUB • TÉLÉPHONE DE VOITURE  
COMPACT DISC • DISQUES • CASSETTES  
Dépannage toutes marques — Pose antennes

6, place de la République — QUINTIN

 SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE  
DE RECHERCHES  
ET DE NUTRITION ANIMALE  
Usine de Saint-Brandan  
22800 QUINTIN  
FAX 96.74.05.63 ☎ 96.74.85.76 — Téléx : 740975 F

COMPOSÉS MINÉRAUX - OLIGO-ÉLÉMENTS  
COMPLEXES VITAMINIQUES - PRODUITS SPÉCIAUX POUR LE BÉTAIL

## LES PERSPECTIVES : L'EUROPE, CETTE INCONNUE... DÉJÀ BIEN PRÉSENTE...

Quelques chiffres :

- France, 36 500 communes
- Pays-Bas (1951) 1 010, (1990) 775
- R.F.A. (1965) 24 280, (1990) 8 515
- Belgique (1961) 2 590, (1990) 590

Les seize mille structures de coopération intercommunale existantes laissent néanmoins sans réponse deux grands problèmes :

- la place des communes à la française dans le cadre européen de 1991,
- quels moyens et quelles compétences leur donner, si possible dans une intercommunalité renouvelée ?

Alors que d'autres pays européens semblent avoir plus ou moins autoritairement réduit leur nombre de communes, il ne paraît pas évident que nous puissions emprunter la même logique, sans heurter de front les multiples habitudes de nos concitoyens, et leur « esprit de clocher » (voir l'échec des fusions).

Il n'en demeure pas moins que le principal enjeu des prochaines années sera la capacité de développer au niveau local une démarche prospective permettant de bâtir une politique de 20-30 années.

Des moyens devront être mis en place, pouvant à terme donner des réponses aux problèmes de l'exode rural, du déséquilibre causé par le développement des villes périphériques, de la qualité de l'environnement et donc de l'aménagement organisé de notre espace.

Si notre diversité de commune est une chance en ce qu'elle implique de richesses et de potentialités locales, il faut bien voir que dans un cadre plus large (l'Europe), elle pourrait représenter un handicap certain par l'émiettement des moyens et d'objectifs qu'elle représente.



Mais le niveau local doit garder sa spécificité culturelle et traditionnelle ; un raisonnement collectif et donc un dessaisissement (relatif) de pouvoir, à un échelon intercommunal, doit permettre la mise en place d'un développement plus harmonieux dans un bassin d'emploi déterminé.

## VERS LA SUPRACOMMUNALITÉ

Déjà des règles communautaires s'appliquent à nos actes (marchés publics, libre circulation des travailleurs, environnement, emprunts en écu, normes européennes...), et il faudra peut-être aussi que les problèmes de relations avec les collectivités

locales étrangères soient examinés dans le cadre de l'intercommunalité (?)... ; pourquoi ne pas envisager des actions concertées, dépassant le cadre d'un jumelage traditionnel ?

Il semble bien que dans les dix années à venir, les événements extérieurs obligeront nos communes à déterminer leurs politiques sur un plan de *supracommunalité*.

C'est dans ce sens qu'un projet de loi « d'orientation relative à l'administration territoriale de la République » propose la création de communautés de villes et de communes (pour le milieu rural). Il semble que le législateur aura la lourde charge de voter un texte sur un sujet sensible, mais dont l'objectif avoué est de « concevoir une nouvelle organisation de l'espace territorial, afin de permettre de répondre efficacement aux défis européens que les collectivités locales devront affronter dans les toutes prochaines années ». Espérons que les moyens soient à la hauteur des nouvelles structures.

Enfin, il ne faut pas oublier que le rôle des hommes à l'échelon communal sera déterminant pour donner une vie à l'intercommunalité : une prise de conscience se fait progressivement, l'apparition de nouveaux comportements dans un consensus local, hors de toute mesure autoritaire doit pouvoir instituer de nouveaux instruments de gestion et d'investissement, dans un espace plus large.

Michel MACKOWSKI  
Secrétaire général

**François-Jacky SALOMON**  
COUVERTURE • ZINGUERIE  
16, rue Saint-Eutrope  
22800 QUINTIN  
☎ 96.74.88.10

**DANIEL**  
LAINAGES - VOILAGES ADO  
RAVONS CASQUETTES  
& PARAPLUIES  
Place de la République  
22800 QUINTIN

**JEAN GUILLAUME**  
ARCHITECTE DIPLOMÉ PAR LE GOUVERNEMENT  
10 ANS D'EXPÉRIENCE À VOTRE SERVICE  
POUR VOS RÉNOVATIONS AVEC SUBVENTIONS ANAH  
POUR VOS CONSTRUCTIONS NEUVES  
POUR VOS BÂTIMENTS INDUSTRIELS OU COMMERCIAUX... ETC.  
20, rue Belle-Étoile  
22800 QUINTIN ☎ 96.74.86.02

"Un shopping agréable au cœur de votre ville"  
**BAZAR ★ DROGUERIE ★ CADEAUX**

**J.P. & Dany JOUAN**  
18-20 Grande-Rue  
22800 QUINTIN ☎ 96.74.94.30

LISTE DE MARIAGE ET GRAND CHOIX DE JOUETS ET CADEAUX  
POUR LES FÊTES DE FIN D'ANNÉE

## OÙ EN EST L'INTERCOMMUNALITÉ NAISSANTE ?

Michel Royer, adjoint chargé des affaires économiques au conseil municipal de Quintin, est membre de la commission économique intercommunale, laquelle est présidée par André Boishardy, maire de Plaintel.

Il a paru intéressant à l'équipe rédactionnelle du Quintinais de Noël d'interviewer M. Royer en lui faisant préciser pour les lecteurs l'avancement des travaux de cette commission qui est sans conteste la plus importante.

**LE QUINTINAIS :** Michel Royer, vous participez activement en tant que représentant de Quintin aux travaux de la commission économique. Cette instance est à nos yeux la plus importante.

**MICHEL ROYER :** Vous avez raison de souligner l'importance de la commission économique intercommunale, car je pense, et si le président Boishardy était là il ne me contredirait pas, si nous n'arrivons pas à nous organiser sur le plan économique, alors il n'y aura pas d'intercommunalité. L'économie sera ici, comme ailleurs, la locomotive qui tirera le reste.

**LE QUINTINAIS :** Cela fait pratiquement un an que périodiquement vous vous réunissez, quel cheminement avez-vous suivi dans vos travaux ?

**MICHEL ROYER :** Comme les autres commissions, nous avons fait un état des lieux, mais il était hélas assez simple à faire et tout de suite nous avons cerné deux possibilités. Il existe en effet au Pays de Quintin deux sites favorables, l'un à Plaintel, l'autre qui est en train de se dessiner le long de la future déviation de Quintin, entre Cardry et Carestiemble.

**LE QUINTINAIS :** Ces deux sites ne sont-ils pas concurrents ?

**MICHEL ROYER :** Si nous ne faisons pas un syndicat, ils le seront, c'est incontestable. Si nous nous mettons d'accord, ils deviennent complémentaires. Je précise : un chef d'entreprise désirant s'installer arrive à Plaintel : le site ne lui convient



Michel Royer interviewé par Claude Morin

pas, dans le premier cas, il s'en va chercher ailleurs, dans le second, il peut choisir entre deux possibilités qui lui sont bien sûr proposées immédiatement.

**LE QUINTINAIS :** A l'analyse, les sites du Plessis et de Raussan en Plaintel, disons pour simplifier celui de Carestiemble pour Quintin, n'intéressent en fait que quelques communes.

**MICHEL ROYER :** Il est là le pas à franchir ; en effet, comment persuader nos camarades de Saint-Gildas, Le Vieux-Bourg, La Harmoye, L'Hermitage-Lorge, Plœuc-sur-Lié, qu'ils ont intérêt à jouer ces cartes. Je pense, qu'à l'heure de l'Europe, tout le monde a désormais compris que sans union nous allons à notre perte, aussi nous avons eu la satisfaction de voir que pratiquement tout le monde allait suivre et c'est tant mieux.



Depuis juin 1989 les élus des communes se réunissent périodiquement pour réfléchir à l'intercommunalité. Ici des membres de la commission agricole et environnement à Lanfains

**LE QUINTINAIS :** Si les esprits sont désormais prêts, est-on aussi prêt à déboursier, car je pense être dans le vrai en disant qu'avant d'attendre des retombées financières, il faut d'abord investir.

**MICHEL ROYER :** C'est évident, c'est le premier temps, mais il est comme on dit « incontournable » et ensuite il faudra aussi cultiver deux vertus essentielles dans ce genre d'actions, l'optimisme et la patience.

• S'agissant de la participation financière des communes, des « simulations » ont été faites à partir du nombre d'habitants et du potentiel fiscal (c'est-à-dire de la richesse propre de chaque commune).

• A titre d'exemple, pour un investissement de 2 200 000 F, Le Leslay, la plus petite commune, paierait environ 1 500 F, Saint-Bihy, de même importance à peu près, mais plus « riche » fiscalement,

### OPTIQUE JEAN BOTHEREL votre maison de confiance

LUNETTERIE - INSTRUMENTS DE PRÉCISION - JUMELLES  
LENTILLES DE CONTACT  
OPTICIEN AGRÉÉ N° 35 R - 014 - 22 A

8, rue au Lin 22800 QUINTIN  
☎ 96.74.95.65

paierait 3 000 F, Quintin, Saint-Brandan et Plaintel paieraient respectivement 50 000 F et 60 000 F. Les autres communes s'inscrivent entre les deux extrêmes.

• Ultérieurement, les « rentrées financières » seraient bien sûr reportées selon les mêmes critères.

**LE QUINTINAIS :** Trouver des entreprises cela ne s'improvise pas, que pensez-vous faire ?

**MICHEL ROYER :** C'est sûr qu'à terme, c'est-à-dire dès la définition de nos zones, il faudra envisager l'embauche d'un animateur économique qui sera là pour rechercher, accueillir les chefs d'entreprises et « vendre » de l'économie au Pays de Quintin.

**LE QUINTINAIS :** Les choses avancent donc dans le domaine de l'intercommunalité, peut-on risquer un petit calendrier ?

**MICHEL ROYER :** Laissez-moi d'abord rendre hommage à notre président de commission, André Boishardy, qui a su nous faire profiter de son expérience dans le domaine des zones d'activités. Je soulignerais aussi la collaboration efficace de tous les membres des dix communes, notamment depuis la dernière séance. Enfin, vous me demandez une date, je vous en donne une : le 1<sup>er</sup> février 1991.

La commission économique, mais aussi toutes les autres commissions se retrouveront à la salle des fêtes de Quintin, pour une grande réunion plénière de synthèse. A l'issue de celle-ci nous déciderons ou non de créer quelque chose.

**LE QUINTINAIS :** Précisément, il conviendra de créer quoi ?

**MICHEL ROYER :** Une structure aussi simple que possible, afin de ne jamais se trouver dans une situation figée. Quant à son appellation, nous verrons par la suite précisément, lorsque le cadre juridique aura été fixé.

### CHATEAU de QUINTIN

VISITE GUIDÉE DU CHATEAU 15.03-31.10  
EXPOSITION D'AUTOMATES 01.06-31.10

RESTAURANT "LE POTAGER"  
Entrée centre-ville, face S.I. ☎ 96.74.94.79

### ELQUIN

AUTHENTIQUE SAVOIRS D'AUJOURD'HUI  
CHARCUTERIE A LA COUPE ET EN LIBRE-SERVICE

Siège social : « Le bras d'argent » - B.P. 39 - 22800 QUINTIN  
Téléphone : 96.74.85.85. Télécopie 96.74.09.43

**LE QUINTINAIS :** Vous semblez optimiste, est-ce une impression ou vos véritables sentiments ?

**MICHEL ROYER :** Je vous l'ai déjà dit, il faut et il faudra de l'optimisme et de la patience. Nos dernières réunions me confortent dans l'idée que nous allons sans doute arriver à nos fins. Nous pouvons regretter que cette démarche n'ait pas été entreprise bien avant, car malheureusement nous sommes tenus par les délais. Il y a d'une part cette déviation qui est sur le point d'être réalisée, et il est grand temps de prendre des décisions qui seront, pour les prochaines décades, déterminantes quant à l'avenir économique de notre bassin d'emploi. Je vous ai dit qu'il faudra de la patience, je précise maintenant qu'elle devra être une « patience active ».

**LE QUINTINAIS :** En conclusion, quelles retombées prévoyez-vous à terme pour le Pays de Quintin ?

**MICHEL ROYER :** L'installation d'entreprises ne manquera pas de valoriser notre bassin d'emploi. L'apparition d'activités nouvelles sous-tend le blocage du dépeuplement actuel et l'arrivée de populations qui se répartiront dans le grand Pays de Quintin. C'est donc la promesse d'une vie active plus intense pour toutes les branches d'activités.

A ce propos, je voudrais aussi préciser que les gens demeurant dans les communes où des efforts auront été faits pour améliorer l'environnement et qui présenteront les meilleurs gages d'une bonne qualité de vie.

Ceci étant dit, nous n'avons pas le droit de manquer ce rendez-vous, et j'invite même les personnes convaincues de cette nécessité à militer autour d'elles pour que très rapidement se mette en place une structure intercommunale au Pays de Quintin.

Propos recueillis par  
Claude MORIN

milquin

### LAITERIE DE QUINTIN

YAOURTS - FROMAGE FRAIS - CRÈME BEURRE "LE CLOCHER"  
DISTRIBUTEUR "CHAMBOURCY"

☎ 96.74.84.00  
SAINT BRANDAN - B.P. 29  
22800 QUINTIN

# RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

**MAIRIE** - Place de la Mairie - Tél. 96.74.94.01 - Secrétaire général - M. *Mankoussi Michel*  
Bureau ouvert au public de 8 h à 12 h et de 14 h à 17 h, 16 h 30 et le soir, de 9 h à 12 h.

**POLICE MUNICIPALE** - Brigade de police - M. *Javoye Renaud* - rue des Douves - Tél. 96.74.02.66 - Permanences les samedis de 14 h à 16 h 30.

**PÉRECEPTION - TRÉSOR PUBLIC** - Place du Manray - Tél. 96.74.93.68 - C.C.P. 9000-43, P. Rennes - Heures d'ouverture au public : du lundi au vendredi de 8 h à 12 h et de 14 h à 17 h 30 - Porte-rouver Receveur municipal - M. *Christophe Jean-Michel*.

**CONTRIBUTIONS INDIRECTES** - Revenu local des impôts - Heures d'ouverture au public, du lundi au vendredi de 8 h à 12 h et de 14 h à 17 h 15 - Mme *Monnar Marie-Françoise*, 3 bis, rue des Douves - Tél. 96.74.93.36 - Premières factures-mises du dernier jour ouvrable précédent le 20 du mois.

**P.T.T. - HOTEL DES POSTES** - Receveur - M. *Boual Claude* - Heures d'ouverture au public, du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h et le samedi de 9 h à 12 h - Tél. *Reveret*, bureau 96.74.98.09 - gendarme, inspecteur - 96.74.88.43.

**ÉQUIPEMENT** - "La Villeneuve" en Saint-Brandan - Tél. 96.74.91.87 - Ingénieur des T.P.E. - M. *Kervadec Bernard* - Heures d'ouverture au public : du lundi au vendredi de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 15.

**GENDARMERIE** - Rue Saint-Europe - Tél. 96.74.80.17 - Chef de brigade - adjudant de gendarmes M. *Correaux Michel*.

**CENTRE DE SECOURS** - Rue des Douves - Chef de corps - Infirmiers *Robert Le Moine* - Tél. 18 - Téléphone administratif - 96.74.93.74.

**S.N.C.F.** - Renseignements - Tél. 96.74.87.85.

**BANQUE DE BRETAGNE** - Place 1830 - Tél. 96.74.87.03 - Directeur M. *Le Cuffet Emile* - Heures d'ouverture au public : du mardi au samedi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h.

**BANQUE POPULAIRE DE L'OUEST ET D'ARMORIQUE** - 6, rue du Château-Gaillard au samedi de 8 h 45 à 12 h 30 et de 13 h 45 à 17 h 30 - Le samedi 16 h 30.

**CREDIT AGRICOLE** - Place 1830 - Tél. 96.74.86.17 - Directeur - M. *Robin Jean-Claude* - Heures d'ouverture au public : mardi de 8 h 15 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h. Mercredi de 8 h 15 à 12 h - 13 h 30 à 17 h. Jeudi de 9 h à 12 h - 13 h 30 à 17 h. Vendredi de 8 h 15 à 12 h - 13 h 30 à 17 h. Samedi de 8 h 15 à 12 h - 13 h 30 à 17 h.

**CREDIT MUTUEL DE BRETAGNE - 2 bis** - Grand-Rue - Tél. 96.74.82.06 - Directeur - M. *Perrin Daniel* - Heures d'ouverture au public : mardi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 45 à 17 h 45 samedi : de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 45 à 16 h 45.

**CAISSE D'ÉPARGNE D'ARMOR** - "L'ÉCLUREUX" - Grande-Rue - Tél. 96.74.94.83 - Responsable d'agence - Mme *Boucard Françoise* - Heures d'ouverture au public : du mardi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 17 h 30, samedi de 8 h 30 à 12 h 30 et 14 h à 16 h 45.

**CAISSE NATIONALE D'ÉPARGNE** - P.T.T. - place de la République - Tél. 96.74.88.09.

**NOTAIRES**  
M. *Jehanno* - 6 bis, rue au Lait - Tél. 96.74.94.60

**HUISSIER DE JUSTICE** - 10, rue au Lait - Tél. 96.74.94.42  
Étude de M. *Robineau*.

**ARCHITECTE D.P.L.G.** - M. *Gaillarde Jean*, 20, rue Belle-Étoile - Tél. 96.74.86.02

**GÉOMÈTRE-EXPERT FONCIER D.P.L.G.** - M. *Merveaux Roger*, 3, Place de Cure-bonne - Tél. 96.74.84.01.

**ÉTUDE-CONSTRUCTION** - M. *Loïc Anger*, 4, rue Château-Gaillard - Heures d'ouverture : du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 18 h - Tél. 96.74.03.93.

**EXPERTISE COMPTABLE** - *Cabaret Christian* - 22, rue du Gazeux - Tél. 96.74.89.83.

**COMPAGNIES D'ASSURANCES**  
I.A.P. - 49, Grand-Rue - Agence - M. *Gaillard Michel* - Tél. 96.74.80.00  
AXA - 22, rue Belle-Étoile - Agence - M. *Le Maréchal Eric* - Tél. 96.74.80.59  
GROUPE DES CÔTES-DU-NORD - Place du Manray - Tél. 96.74.08.19  
GROUPEAMA D'ARMOR - Place 1830 - Tél. 96.74.90.73.

**BIBLIOTHÈQUE POUR TOUS** - Au syndicat d'initiative, place 1830 - Responsable - Mme de *Rochebour Marie-Thérèse* - Heures d'ouverture : le mercredi de 13 h à 18 h et le samedi de 13 h à 17 h 30 - Tél. 96.74.01.51.

**AMBULANCES**  
"AMBULANCES QUINTAISES" - MM. *Boussy et Paillardon* - Bureau : 4, rue de la Vallée - Tél. 96.74.99.63.

**AMBULANCES ET TAXIS**  
\* M. *Robin Jean*, La Gravelle en Le Fœil - Tél. 96.74.80.26.

**GARAGES**  
La Foch Raymond, 1, rue des Douves - Tél. 96.74.93.77  
*Moran Jean*, Route de Saint-Europe en Saint-Brandan - Tél. 96.74.83.99  
*Le Sie Automobiles Quintaines*, Route de St-Beroc - Tél. 96.74.87.96.

**TOLÈRER AUTOMOBILE**  
*Le Giff Jean-Yves*, 7, rue Sainte-Anne - Tél. 96.74.09.27.  
*Bazon Albert*, route de St-Europe, St-Brandan - Tél. 96.74.87.62.

**AUTO-ÉCOLE**  
*Bertrand Jean* - Rue de la Vallée - Tél. 96.74.87.18  
*Colin Yves* - 6, Grand-Rue - Tél. 96.74.94.68  
*David Valérie* - 4, rue Notre-Dame - Tél. 96.74.94.61.

**PRESSE**  
Correspondant *Olivier Françoise* - M. *Moran Claude*, rue Théodore-Boitel - Tél. 96.74.07.98.  
Correspondant *Le Télégramme* - M. *Laplanche*, "Le Beau Duc" - Le Fœil - Tél. 96.74.83.93.

**PRESBYTÈRE** - Abbé *Bou Enguine*, curé et abbé *Tromeur Michel* - Tél. 96.74.92.17.

**CULTE** - Basilique Notre-Dame-de-Delivrance - Rue Notre-Dame - Messes tous les samedis à 18 h 30 dans la petite salle Notre-Dame, à droite de la basilique.  
*Messes dominicales* - le samedi à 19 h à la chapelle de l'hôpital d'Iver et à la Basilique Fête - le dimanche à 9 h à la chapelle de l'hôpital, à 10 h à la basilique.

**Santé Publique - Services sociaux**

**MÉDECINS** - Maison médicale du "Vieux-Moulin" - Tél. 96.74.89.89  
D. *Boisard Jean-Yves* - Cantelembec - Landifum  
D. *Boisjean Claude* - 1, avenue Charles-de-Gaulle  
D. *Boutin Jacques* - 14, rue Théodore-Boitel  
D. *Pigeon Philippe* - 3, rue des Douves  
D. *Verrillan Jean* - ruelle de la Colombe  
En dehors de la Maison médicale  
D. *Lemercier Bernard* et D. *Dante Jacqueline* - 9 bis, rue Saint-Thurian - Tél. 96.74.95.00  
D. *Lemercier Bernard* - 12, rue de Bel-Air  
D. *Dreze Jacqueline* - 12, route de Coëtivy

**INFORMES DIPLÔMÉS**  
Mme *Guérou Lanterne Maryline* - 1, rue Saint-Thurian - Tél. 96.74.93.98  
Mme *Raou Catherine* - 10, rue des Degres - Tél. 96.74.93.20  
Mme *Leourmand Marie* - 12, rue Rochevieux - Tél. 96.74.98.01  
Mme *Brous Catherine* - 2, rue Bobée - Tél. 96.74.80.96

**PHARMACIENS**  
M. *Boisford Jean-François* - 10, rue au Lin - Tél. 96.74.93.46  
Mme *Mazeres Catherine* - 21, Grand-Rue - Tél. 96.74.93.51  
Mlle *Rannou Marine* - 51, rue Saint-Thurian - Tél. 96.74.84.17  
CYTICEN  
M. *Boisford Jean* - 8, rue au Lin - Tél. 96.74.93.65  
Otopro - Grand-Rue - Tél. 96.74.85.91  
OPTICAMOLOGISTE - D. *Girault Marc* - 6, rue Saint-Thurian - Tél. 96.74.07.07

**DENTISTES**  
MM. *Le Gal Yves* & *Sauvart Bruno* & *Carl de Caverelle Charles* - 6 et 8, rue du Jevide-Paume - Tél. 96.74.94.00 - Docteurs en chirurgie dentaire.  
M. *Noël François* - 4, imp. de la Pompe - Tél. 96.74.94.66 - Chirurgien-dentiste.  
Mme *Euvallard Danièle Brigitte* - Docteur en chirurgie dentaire, diplômée universitaire d'orthodontie - M. *Bovard Christophe* - Docteur en chirurgie dentaire - 12, rue Saint-Thurian - Tél. 96.74.02.96.

**MASSEURS - KINESITHÉRAPEUTES - PÉDICURES**  
MM. *Duvalot Alain* et *Le Guillou Jean-Christophe* "Le Vieux-Moulin" - Tél. 96.74.92.61  
Mlle *Le Goff Marie-Christine* (pédicures) "Le Vieux-Moulin" - Tél. 96.74.92.61  
M. *Berth Yves* & *Maurice Michel* - 6, rue Saint-Thurian - Tél. 96.74.93.86  
Mlle *Le Tande Myriam* (pédicure-podologie) - 6, rue Saint-Thurian - Tél. 96.74.93.86  
PODOTHÉRAPEUTE-PÉDICURE - Mme *Huon D'Hôte Agnès* - 16, rue au Lin - Tél. 96.74.91.62

**CENTRE DE MÉDECINE PRÉVENTIVE** - 2, rue du Château-Blanc - Tél. 96.74.93.52 - Assurances sociales - Mme *Berrou* - Infirmière diplômée - Mme *Corby*

**ASSOCIATION D'ÉDUCATION SANITAIRE** - Président - D. *Vander-Juan* - Siège social - Mairie de Quintin.

**COMITÉ CANTONAL D'ENTRAÏDE DE QUINTIN** - Service maintien à domicile des personnes âgées. Responsable administrative - Mme *Kerguel Simone*. Sans infirmiers à domicile, infirmière responsable - Mme *L'Hermite Françoise* - Pour tous renseignements, Ydrestet 21, rue Saint-Thurian - Tél. 96.74.81.36

**AIDE À DOMICILE EN MILIEU RÉEL** - Foyer responsable - Mme *Delamotte*, "Le Pont Ruelan" - Saint-Brandan - Tél. 96.82.10.10

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE** - 1, rue des Forges - Tél. 96.74.93.51

**CENTRE JULES-LÉQUER** - 10, rue des Douves - Tél. 96.74.88.54

**HÔPITAL** - Directeur - M. *Danard Yvonnie*, 1, rue des Carnes - Tél. 96.74.85.78 - Chargé des services économiques - M. *Hervin Bruno*

**FOYER-LOGEMENT DES PERSONNES ÂGÉES** - Résidence "Le Pavillon" - Tél. 96.74.93.89 - Chargé des services économiques - M. *Hervin Bruno*

**VÉTÉRINAIRES**  
MM. *Le Héloco Jean* & *Pivanguen Guy*, place de la République - Tél. 96.74.94.93  
MM. *Loyer Noël* & *Pédizès Marc*, 1 bis, rue de la Madeleine - Tél. 96.74.00.00

**Divers**

**AFFICHEUR MUNICIPAL** - M. *Le Champion Fernand* - H.I.M. rue Saint-Yves - Responsable de la distribution du bulletin municipal - Tél. 96.74.97.67

**GARDIEN DES SALLES DE SPORTS** - M. *Le Champion Fernand* - H.I.M. rue Saint-Yves - Tél. 96.74.97.67

**CAMPING MUNICIPAL DU VELODROME** - Responsables - MM. *Rinlay Marcel* & *Allio Maurice* - Tél. 96.74.92.54

**SYNDICAT D'INITIATIVE** - 6, place 1830 - Tél. 96.74.01.51 ou 96.74.84.01 (Mairie)

**SALLE DES FÊTES MUNICIPALE** - "Les Quintaines" - Gardien - M. *Rinlay Marcel* - Tél. 96.74.92.54

**M.J.C.** - "Les Quintaines" - Directeur - M. *Guérou Bernard* - Tél. 96.74.92.55

**FOIRES & MARCHÉS** - Tous les mardis de 9 h 30 à 11 h

**ZONE ARTISANALE** - Se renseigner à la mairie - Tél. 96.74.84.01

**ARTISANAT D'ART**  
Ateliers de décoration murale - M. de *Sainte-Marie Hubert*, chemin de la Perche - Tél. 96.74.92.28

**Ateliers de vitraux et de décorations ornementales** - M. *Budet Raymond*, Saint-Europe - Saint-Brandan

**La porterie du Godelo** - M. *Alain Robert*, 5, avenue Charles-de-Gaulle - Tél. 96.74.92.93

## PERMANENCES A LA MAIRIE

- CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE : 106, boulevard Hoche, B.P. 64, 22024 Saint-Brieuc. Tél. 96.78.01.01. Service prestations : Permanence assurée par Mme *Kerguel*, tous les mardis et vendredis de 9 h à 12 h. Les dossiers complets peuvent être déposés tous les jours dans l'urne placée à cet effet dans la salle d'attente des permanences.
- CAISSE RÉGIONALE D'ASSURANCE MALADIE DE BRETAGNE : 106, boulevard Hoche, Saint-Brieuc. Tél. 96.78.01.01. Permanence de renseignements sur la retraite assurée le 1<sup>er</sup> lundi de chaque mois de 9 h à 12 h.
- A.G.R.R. (Assurance Générale de Retraite par Répartition), 10, place du Colombier, Rennes. Tél. 99.30.97.90 et 99.30.97.92.
- C.I.C.A.S. (Centre d'Information et de Coordination de l'Action Sociale des régimes complémentaires de l'A.R.R.C.O.) 7 bis, place Saint-Michel, Saint-Brieuc. Tél. 96.01.56.77. Permanence le 3<sup>e</sup> vendredi de chaque mois de 10 h 30 à 12 h sauf juillet et août.
- ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE POUR L'INFORMATION SUR LE LOGEMENT : A.D.I.L. 3 bis, rue du 71<sup>e</sup>-R.I., Saint-Brieuc. Tél. 96.33.05.13. Permanence assurée par M. *Guinard* le 4<sup>e</sup> vendredi de chaque mois de 9 h à 12 h, sauf juillet et août.
- COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE L'HABITAT RURAL. Maison des Agriculteurs, B.P. 54, Plérin. Tél. 96.74.63.63. Permanence assurée par Mlle *Le Scraigne* le 2<sup>e</sup> mardi du mois de 10 h à 12 h.
- G.R.D.A. (Groupement Régional de Développement Agricole), 14, rue Notre-Dame, Saint-Brieuc. Tél. 96.61.09.76. Permanence assurée par M. *Gauthier* tous les 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> mardi de 10 h à 12 h.
- LYONNAISE DES EAUX. Tél. 96.43.83.26 (Guingamp). Permanence assurée par M. *Le Boucher* tous les jeudis à 14 h.
- MUTILÉS DU TRAVAIL. Permanence assurée par Mme *Captaine* le 2<sup>e</sup> lundi de chaque mois de 10 h à 11 h.
- CONCILIATEUR. Permanence assurée par M. *Dancere* le 2<sup>e</sup> et le 4<sup>e</sup> jeudi du mois de 9 h 30 à 12 h.

## PERMANENCES DU MAIRE

M. *Kerguel* : Le mardi et le vendredi de 10 h à 12 h et sur rendez-vous.

## PERMANENCES DES ADJOINTS

- M. *Morin* : Le mercredi et le jeudi de 10 h à 12 h.
- Mme *Le Gallic* : Le vendredi de 15 h à 17 h.
- M. *Dauval* : Le lundi de 9 h à 11 h.
- M. *Royer* : Le samedi de 11 h à 12 h.
- M. *Le Bourhis* : Le mardi de 15 h 30 à 16 h 30.

## AUTRES PERMANENCES

- SERVICE SOCIAL DE LA CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE (Au dispensaire). Permanence assurée par Mme *Danos* les 2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> mardis du mois de 10 h à 12 h.
- MUTUALITÉ SOCIALE AGRICOLE (Allocations familiales - Régime agricole), 12, rue de Paimpont, B.P. 68, 22024 Saint-Brieuc. Tél. 96.94.58.72. Permanence assurée par Mme *Logéat* et *Mme Martinon*, 14, rue au Lin à Quintin, le mardi de 10 h à 12 h. Tél. 96.74.94.50.
- CONSEIL D'ARCHITECTURE, d'URBANISME et de l'ENVIRONNEMENT (C.A.U.E. 22), 9, place du Général-de-Gaulle, 22000 Saint-Brieuc. Tél. 96.61.51.97. Permanence assurée par *Monique Harlé* le 2<sup>e</sup> et le 4<sup>e</sup> jeudi du mois de 9 h à 12 h, subdivision de l'Équipement de Quintin, "La Villeneuve", Saint-Brandan.

## ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

### ENSEIGNEMENT PUBLIC

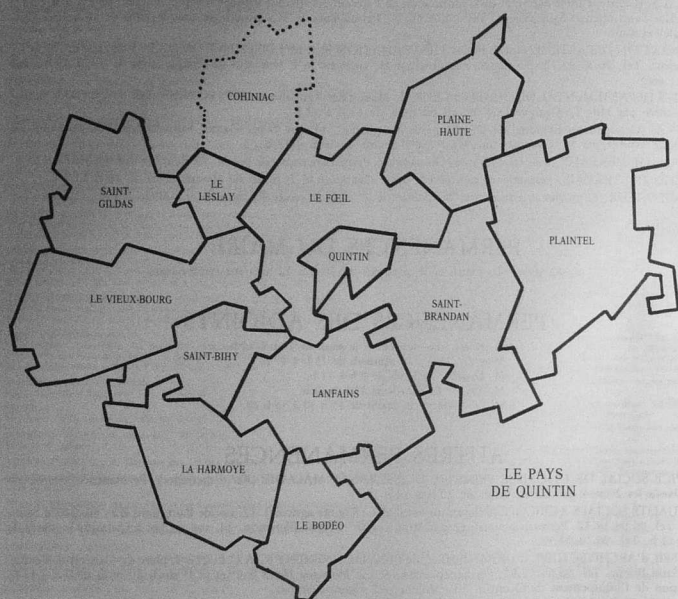
- ÉCOLE MATERNELLE PUBLIQUE : rue Maréchal-Leclerc. Directrice : Mme *Chorin Marie-Louise*. Tél. 96.74.93.28
- ÉCOLE PRIMAIRE PUBLIQUE MIXTE : rue Léquer. Directrice : Mme *Dumont Françoise*. Tél. 96.74.93.18.
- Collège Le Volozen : chemin du Volozen. Principal : M. *Le Madec Aristide*. Tél. 96.74.93.34.
- Lycée Jean-Monnet : rue des Ursulines. Proviseur : M. *Moulin Jean*. Tél. 96.74.86.26.

### ENSEIGNEMENT PRIVÉ

- ÉCOLE SAINT-THURIAN et ÉCOLE NOTRE-DAME (maternelle et primaire) : rue du Bourg-Jugné. Directrice : Mme *Jardin Michèle*. Tél. 96.74.93.79.
- LYCÉE-COLLÈGE JEAN-XXIII-SAINT-NICOLAS (lycée-C.E.S.) : rue du Séminaire. Directeur : M. *Morillon Jean-Claude*. Tél. 96.74.85.77.

## LE PAYS DE QUINTIN

D'après un dessin original de l'abbé Eugène Biou



NB — Si incontestablement, la commune de Cohiniac appartient bien au Pays de Quintin, son contour, représenté en pointillés, signale que cette commune adhère déjà au SIVOM de Châtelaudren-Plouagat.

GRAPHIE - 15663, RUE ROCHONEN, 22800 QUINTIN - DÉPÔT LÉGAL DÉCEMBRE 1990

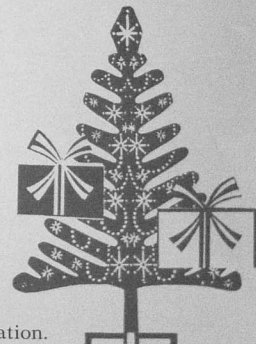
# NOËL QUINTINAIS

du samedi 15 décembre

au lundi 24 décembre 1990

- 1<sup>er</sup> lot : 10 000 F
- 2<sup>e</sup> lot : 5 000 F
- 3<sup>e</sup> lot : Un voyage pour 2 personnes pour une semaine sur la Costa-Brava (voyage offert par le Crédit Agricole)
- 4<sup>e</sup> lot : 2 000 F
- 5<sup>e</sup> lot : 1 000 F
- 50 lots : de 500 F

**TIRAGE LE 26.12.90**  
**Remise des lots le 02.01.91**



- Animation assurée par Annette-Animation.
- Concours de dessins sur le thème de Noël avec la participation des écoles maternelles et primaires quintinaises. Un jury désignera huit gagnants (toutes catégories d'âges confondues), les dessins seront exposés dans les vitrines des magasins.
- Calèche avec Père Noël les 22, 23, 24 décembre.

P. CRÉZÉ  
Président de l'U.D.C.

# AUTOSTAR

LES CAMPING-CARS PASSION



## F.C.I. BRETAGNE

CONCESSIONNAIRE EXCLUSIF AUTOSTAR

Z.I. SAINT-BRANDAN — 22800 QUINTIN

☎ 96.74.08.36

VENTE ★ LOCATION ★ RÉPARATION ★ GESTION ★ CAMPING-CAR

### AGENTS DE F.C.I. BRETAGNE

**KERNAUTIC**  
Plœren  
56880 Vannes  
☎ 97.40.02.79

**TOURING CAR**  
Z.A. de Kerhoas  
56260 L'Armor-Plage  
☎ 97.83.30.88

**LOCAVAC BIGOUDEN**  
Kerganvet - Tréméoc  
29120 Pont-L'Abbé  
☎ 98.82.30.97

**TOURING LOISIRS**  
Port Plaisance du Moulin  
29200 Brest  
☎ 98.41.89.54